

## Hôtellerie: une petite révolution

Pour la première fois, cet été, dix-neuf établissements du secteur hôtellerie-restauration de Montréal, affiliés à la Fédération du commerce de la CSN, ont mené une négociation simultanée et « coordonnée ». Quatorze ont déjà obtenu un règlement satisfaisant. Lise Poulin, présidente de la fédération depuis le printemps dernier, raconte à Thérèse Jean quel chemin ces 4,000 travailleuses et travailleurs ont parcouru avant d'en arriver là.

Page 6



## David et Goliath autour du Lac Meech

Un reportage de Michel Rioux sur la présentation du mémoire du Mouvement Québec Français, dont la CSN fait partie, au Comité d'étude sur le fameux accord du Lac Meech.

Page 8

## Libre-échange: l'échéance approche à grands pas

Pages 11 à 14

## Le harcèlement sexuel

# C'est ça !

Pendant presque deux ans, Denise Lépine, commis-sénior au CLSC de Sainte-Thérèse, a dû subir toutes sortes de propos sexistes, de propositions directes ou à peine voilées, etc., de la part de son directeur général Bernard Barbera. Le tout assorti d'invitations à « désyndicaliser » son poste; autrement dit, de lui ouvrir la porte au congédiement.

Trois ans plus tard (oui! trois ans!), la Commission des droits de la personne vient de condamner Bernard Barbera pour harcèlement sexuel. Une première dans le réseau des affaires sociales, « une victoire pour toutes les femmes », dit Denise.



La victime, Denise Lépine.

Le reportage de Lucie Laurin en page 3.

Bernard Barbera, ex-directeur général du CLSC Sainte-Thérèse, aujourd'hui coordonnateur des programmes dans un centre d'accueil pour jeunes délinquants...



**Rédaction:**

Jean-Noël Bilodeau  
Jean-Anne Bouchard  
Michel Crête

**Thérèse Jean**

Henri Jalbert  
Lucie Laurin  
Jean-Pierre Paré  
Michel Rioux

**Coordination**

Jean-Pierre Paré (514-598-2159)

**Photographes**

Alain Chagnon  
Robert Fréchette  
Jean-François Leblanc  
Hélène Rochon  
Guy Ouellet

**Conception graphique**

Jean Gladu

**Montage**

Mychèle Arbour

**Caricaturiste**

Garnotte

**Composition**

Tricycle compo

**Impression**

Métropole Litho

**Distribution**

l'équipe de distribution CSN  
(514-598-2233)

## Cher Arsène, cher Gerry, cher Guy...

### Salut les gars!

Je vous avoue que ça fait un peu bizarre de s'installer pour écrire à des «chums» qui sont «en-dedans». Alors que des gars de la pègre accusés d'homicide attendent leur procès, «eux autres», sur le bord de leur piscine ou en Floride...

L'autre problème, c'est qu'on ne peut pas écrire n'importe quoi! J'ai comme l'impression que les policiers et les juges, par les temps qui courent, c'est pas le sens de l'humour qui les étouffe, surtout quand il s'agit de la CSN... Par exemple: si je vous rappelais que les quelque 200,000 prisonniers du Canada sont encore non syndiqués, ça vous ferait rigoler, j'en suis certain. «Eux autres», ils seraient bien capables de penser que vous allez vous mettre à les syndiquer et vous faire la vie encore plus dure juste à cause de ça!

Bref, y a seulement les journalistes et éditorialistes de nos médias dits «de masse» qui peuvent dire et écrire publiquement n'importe quoi, dans notre société (vous y «goûtez» depuis trois mois, vous êtes bien placés pour le savoir). Même que c'est ça, oh! paradoxe déprimant!, qui semble faire leur popularité: Pascau à Montréal

et Arthur à Québec en sont deux tristes exemples, pour ne nommer que ceux-là.

Si ça peut vous réconforter, nous avons décidé, à l'équipe de NOUVELLES CSN, de réserver cet espace de la page 2 aux lettres que vos ami-e-s et camarades, et les autres qui désirent vous manifester leur soutien moral, voudront bien vous écrire au cours des semaines à venir. C'est notre façon à nous de vous signifier, et de signifier aux «eux autres», que notre mouvement, ses salarié-e-s et militant-e-s, ne vous oublie pas et demeurent solidaires. Même à travers toutes nos tâches et responsabilités quotidiennes. Au contraire, savoir en les accomplissant, ces tâches militantes, que cela contribue à consolider notre centrale, et donc à saboter ce que «eux autres» ont derrière la tête, ça nous stimule.

Je sais qu'à vos yeux, c'est aussi la meilleure façon de vous soutenir, d'être vraiment solidaires.

Amitiés sincères,

**J-P. Paré**

### Mes chers camarades,

J'avais l'intention de vous écrire à tour de rôle, un par semaine, mais voilà qu'on m'ouvre les pages de NOUVELLES CSN pour m'adresser à vous trois en même temps. Une aubaine!...

C'est bien sûr difficile d'écrire à des camarades, à des «chums» qui sont «en-dedans». On aurait tant de choses à vous dire qu'on ne sait par où commencer et qu'on a peur de passer à côté de l'essentiel.

Et l'essentiel, ça demeure toujours la solidarité. Là-dessus, je peux vous dire qu'elle ne fait pas défaut, tant de ma part que de celle de vos autres camarades de travail de la centrale. Et j'espère que d'une façon ou d'une autre, elle se rend jusqu'à vous. On la sent, on la palpe, même, cette solidarité, un peu partout dans le mouvement. Je rencontre souvent des militants et des militantes, par exemple, qui tiennent à vous faire savoir qu'ils sont avec vous et me demandent de vous saluer.

Je crois que c'est parce qu'au fond, ces militants et militantes ressentent tout comme nous la fierté d'être de ce mouvement appelé CSN, ce mouvement dont la raison d'être a toujours été et demeure la défense des droits et libertés du monde ordinaire.

Nos ancêtres, nos pères et nos mères, ont été de ces luttes qui ont bâti le syndicalisme d'aujourd'hui. Et cette construction d'un avenir meilleur pour les travailleurs et les travailleuses du Québec se poursuit toujours, grâce à l'ensemble des militants et militantes du mouvement, dont vous êtes.

Soyez-en sûrs, nous ne l'oublions pas.

Amicalement et solidairement,

**Jos Caron**

Conseiller syndical CSN depuis 1966



NOUVELLES CSN est l'organe officiel de la Confédération des syndicats nationaux. Publié à tous les quinze jours, il est tiré à 32,000 exemplaires et distribué gratuitement dans les 2,024 syndicats de la CSN à travers le Québec. Les syndicats locaux ont l'autorisation (et notre encouragement) d'en reproduire le contenu. Pour recevoir des copies supplémentaires: Service de distribution CSN, 514-598-2233.

# Un harceleur sexuel et anti-syndical condamné

par Lucie Laurin

Juillet 1987: presque simultanément, deux tribunaux de juridiction distincte rendent une décision semblable. Une décision qui vise directement les employeurs, en les rappelant à leurs responsabilités. Une décision qui touche de près les travailleuses, les travailleurs, et leurs syndicats.

**D**ans les deux cas, les individus mis en cause occupaient un poste supérieur à celui de leur victime; ils s'étaient servi de leur pouvoir pour leur imposer des avances sexuelles et, devant leur refus, exercer des représailles ou tenter de le faire. Dans les deux cas, l'employeur fut blâmé pour son inertie.

Tant la Cour suprême, qui statuait sur la responsabilité du ministère de la Défense nationale, que la Commission québécoise des droits de la personne (CDP), qui statuait sur celle du CLSC de Ste-Thérèse, sont arrivées à la conclusion que l'employeur est responsable lorsque règne un climat de travail vicié par la faute d'un ou plusieurs de ses employés.

## Anti-syndical également

Denise Lépine était commis-sénior à la comptabilité au CLSC de Ste-Thérèse depuis quatre ans lorsque Bernard Barbera entra en fonction comme directeur général, à l'automne 1981, précédé d'une réputation de briseur de syndicat: un gros conflit de travail l'avait auparavant opposé à un syndicat CSN dans un centre d'accueil dont il était le directeur.

«*Durant la période allant de l'hiver 1981 à septembre 1982, écrit la CDP, le dossier d'enquête révèle par une preuve prépondérante que le mis en cause B.B. a poursuivi la requérante d'avances sexuelles non équivoques et ce, de façon systématique et acharnée.*» C'est ainsi par exemple, que le directeur général du CLSC de Ste-Thérèse s'invita à «*faire un tour dans la «van» de la requérante, en s'informant si ce véhicule était fourni d'un*



Bernard Barbera

lit», et autres trouvailles du même niveau...

En même temps qu'il importunait Denise Lépine de ses avances, Barbera lui parlait de son intention de désyndicaliser son poste pour en faire un poste cadre. Par ailleurs, le syndicalisme l'intéressait beaucoup, semble-t-il, car il la pressait de questions sur le contenu et le déroulement des assemblées syndicales...

## Coupable d'inertie

L'employeur refusa toujours de prendre en considération les plaintes d'employées qui lui parvenaient et de prêter oreille aux rumeurs de plus en plus persistantes qui circulaient. De son côté, sentant grandir la désapprobation et le mépris des employé-e-s à son égard, Barbera démissionnait en septembre 1984, non sans empocher une pleine prime de séparation...

Face à l'inertie du conseil d'administration du CLSC, trois employées (dont Denise Lépine, syndiquée CSN) déposaient plainte devant

## Une victoire pour toutes les femmes

# « C'est difficile, mais faisable »

— Denise Lépine

Elle n'a rien d'une fanatique, Denise Lépine. Toute menue dans son fauteuil, elle parle doucement; pour un peu, on la croirait fragile. Mais on a tôt fait de découvrir en elle une rare détermination et un souci de justice dont bien des bassesses et des soupçons n'ont jamais pu venir à bout.



Denise Lépine

«*Pendant deux ans, raconte-t-elle, je me suis sentie complètement isolée.*» Barbera était arrivé en octobre 1981, et déjà, en mai 1982, une de ses victimes voyait son poste désyndicalisé (la Commission des droits de la personne a d'ailleurs entendu la plainte de cette employée et l'a déclarée fondée). En 1983, une autre employée était forcée de démissionner: elle s'était plainte de harcèlement sexuel, et le conseil d'administration avait choisi de croire le directeur général, sans jamais donner à la plaignante la possibilité de se faire entendre.

## La peur...

«*Je ne voulais pas perdre mon emploi, poursuit Denise Lépine. Barbera paraissait tellement puissant, j'en avais peur! Même après son départ, j'avais peur qu'il revienne...*» En effet, à ses pouvoirs de directeur général s'ajoutait une certaine influence dans le réseau des affaires sociales, sans compter une fonction politique importante (qu'il évoquait fréquemment en présence des em-



la Commission des droits de la personne à l'automne 1984. Mais peu après, à la suite d'une intervention publique du député Picotte, à qui un membre du conseil d'administration avait transmis des informations privilégiées, Bernard Barbera entamait contre les trois plaignantes des poursuites en diffamation pour un montant de \$500 000.!

### Une partialité indécente

Aucun membre du conseil d'administration ne se déplaça jamais pour assister aux audiences de la Commission. Quant au procureur qui représentait l'employeur, il se rangea dès les premiers instants aux côtés du procureur de Barbera.

« C'était indécent!, s'indigne l'avocate Michèle Lefebvre, **qui représentait Denise Lépine. Le représentant de l'employeur n'aurait-il pas dû afficher au moins une apparence de neutralité?** »

De neutralité, il n'y en eut guère plus de la part du Ministère de la Santé et des Services sociaux et de la Fédération des CLSC. Le premier ne donna jamais suite à la plainte pour harcèlement déposée devant lui par une employée du CLSC en 1982; quant à la seconde, elle forma, après la démission de Barbera, un comité chargé d'enquêter sur la gestion du CLSC, comité dont le mandat excluait les questions de harcèlement sexuel...

### L'occasion inespérée

La Commission des droits a tranché en faveur de la plaignante et contre l'employeur. C'est une première dans le réseau des affaires sociales. La partie patronale saisira-t-elle enfin cette occasion inespérée pour se munir d'une politique de prévention? En attendant, Bernard Barbera est coordonnateur de programmes au Centre d'accueil pour jeunes Les 4 Vents Inc... ■



ployé-e-s) au sein du Parti Québécois qui, rappelons-le, était au pouvoir à l'époque. Enfin, le d.g. jouissait de la confiance absolue — aveugle, devrait-on dire — du conseil d'administration, lequel était présidé par un membre du P.Q...

### Le vide...

« Je militais très activement à l'exécutif de mon syndicat, explique Denise. Pour moi, la désyndicalisa-

tion de mon poste, ça signifiait que je nagerais dans le vide, que je perdrais tous mes droits, que je me retrouverais toute seule. Je ne pouvais pas accepter ça. » Et tandis que son patron lui faisait miroiter les avantages d'un poste cadre, elle se trouvait dans la situation inconfortable d'essayer de lui inspirer confiance pour le convaincre du contraire, tout en repoussant ses avances!

En 1983, les rumeurs de harcèlement ont commencé à circuler au sein du CLSC. « À l'été 1984, j'ai pu en parler: je ne me sentais plus seule, poursuit Denise. Je me suis informée auprès du Groupe d'aide et d'information sur le harcèlement sexuel au travail, puis de la Commission des droits de la personne. C'est alors que j'ai pris conscience de mes droits. » Plusieurs plaintes individuelles furent, à cette époque, déposées auprès du conseil d'administration, qui les ignora. C'est

alors que Denise décida d'adresser sa plainte à la Commission des droits.

### Soulagement

Les poursuites au montant de \$500 000. engagées contre les plaignantes, au printemps 1985, la troublèrent profondément. « Mais j'ai décidé de continuer quand même, dit-elle. Il fallait que justice soit rendue en quelque part! »

Denise Lépine ne regrette pas d'avoir persévéré: « Le fait que la Commission me donne raison m'enlève un poids des épaules; ça mettra fin aux soupçons de fabulation ou de provocation que certaines personnes pouvaient entretenir à mon endroit. Mais surtout, c'est une victoire pour toutes les femmes, en particulier celles qui ont subi le harcèlement sexuel au travail. Elle peuvent maintenant se dire que même si c'est difficile, c'est faisable! »

## Le harcèlement sexuel en négociations

### Les contradictions de la partie patronale

« Force est de reconnaître que seul l'employeur peut remédier à des effets peu souhaitables; seul l'employeur est en mesure de fournir le redressement le plus important, celui d'un milieu de travail sain. »

Cour suprême du Canada, 29 juillet 1987



Nicole Grenier

en milieu de travail, côté affaires sociales, c'est l'immobilisme... ou presque.

« On a eu beaucoup de mal à négocier une nouvelle clause sur le harcèlement sexuel », raconte la vice-présidente de la FAS Nicole Grenier, qui participait l'an dernier aux négociations du secteur public. « Côté patronal, on souriait, on blaguait; manifestement, on ne prenait pas ça au sérieux... On se situait en dehors du problème! »

### Une condition de travail comme une autre?

« On n'a pas à donner plus d'importance au harcèlement sexuel qu'aux autres conditions de travail! » a répliqué un représentant patronal. Ce que refusait absolument l'employeur, c'était de

reconnaître la gravité de la situation, ce qui aurait forcément entraîné l'adoption d'une politique d'envergure provinciale.

« L'employeur était en contradiction flagrante avec lui-même, remarque Nicole Grenier. D'une part, il réduisait le problème à quelques cas isolés, et d'autre part, il refusait de lui donner un traitement particulier, sous prétexte que ça risquait d'engendrer trop de griefs! »

### Un petit pas en avant

Malgré son insistance, la partie syndicale n'a pu obtenir que soient inscrites dans la convention collective des mesures préventives concrètes qui auraient lié l'ensemble des employeurs au niveau provincial. Tout se jouera donc au niveau local, où la pression sur l'employeur sera fonction de la mobilisation du syndicat...

Toutefois, la nouvelle clause incite l'employeur à collaborer avec le syndicat pour prévenir, par la sensibilisation et l'information, les situations de harcèlement sexuel: « C'est un petit pas vers la responsabilisation de l'employeur! », conclut la vice-présidente de la FAS.

# Chronologie partielle, mais éclairante

**5 juin :** la Sûreté du Québec procède à l'arrestation de Gerry Thériault, Arsène Henry et Marc Boivin, conseillers syndicaux.

**9 juin :** le juge André Bilodeau refuse de libérer Arsène Henry et Gerry Thériault dans l'attente de leur enquête préliminaire. Marc Boivin ne comparaît pas et les médias accréditent la rumeur qu'il soit un délateur.

• Plusieurs dizaines d'agents de la SQ envahissent les locaux de la CSN à Montréal et à Québec. Les médias étaient sur place et donnent un aspect spectaculaire à l'opération.

**10 juin :** un policier anonyme, à La Presse: « Ça s'est fait (les perquisitions spectaculaires) dans le passé, notamment dans le cas des Hell's Angels à Sorel. Dans ce cas là aussi, les avocats nous avaient critiqués en disant que nous en faisons trop ».

**12 juin :** Radio-Canada annonce en manchette: « Marc Boivin est un agent secret du Service canadien de renseignement et de sécurité, qui a été recruté par la GRC dans les années '75 ».

**16 juin :** le juge Jacques Viens refuse la libération sous caution de Gerry Thériault.

• Raynald Tardif, conseiller syndical à Chicoutimi, est arrêté.

**19 juin :** Raynald Tardif est libéré sous caution. La Cour refuse la libération d'Arsène Henry et de Gérard Thériault.

**29 juin :** le Comité de surveillance des services secrets livre son rapport: « Les services secrets canadiens espionnent trop de gens, sur-évaluent les menaces de violence, ne font pas assez souvent la distinction entre la liberté d'expression et la subversion et continuent d'être une organisation policière plutôt que civile », rapporte Le Soleil.

• **Le solliciteur-général, Gérard Latulippe,** est obligé de remettre sa démission. Responsable de la police, il avait critiqué, en début de mandat, le déploiement policier à l'occasion des funérailles d'un agent de police; il avait ordonné l'enquête publique du juge Sansfaçon, à la suite de la mort de Gaston Harvey; il était en voyage en Arizona et en Californie au moment des perquisitions à la CSN; il venait de déposer un projet de loi visant à donner

plus de pouvoirs à la Commission de la police; les policiers de la SQ étaient à la dernière étape des négociations de leur convention collective.

• Marc Boivin plaide coupable et est remis en liberté.

**15 juillet :** le juge Maurice Langlois libère sous caution Arsène Henry et Gerry Thériault.

**21 juillet :** la Couronne en appelle de cette libération.

**29 juillet :** le juge Maurice Langlois refuse de libérer Guy Boisvert.

**12 août :** le juge Jean Bienvenue ordonne la réincarcération de Gerry Thériault et Arsène Henry.

**P.S.** Pendant la même période, le fils d'un présumé dirigeant de la mafia, accusé de meurtre, a été remis en liberté sous caution; un homme, qui avait battu sa femme et l'avait menacé de mort, a été libéré sous caution et est aujourd'hui accusé du meurtre de cette dernière; un homme, accusé d'avoir torturé, brûlé et assailli sexuellement ses deux fillettes a été remis en liberté sous caution.

par Michel Rioux



Le président Gérald Larose en conférence de presse, le 29 juillet dernier, au lendemain des nouvelles accusations portées par la SQ contre Guy Boisvert et dans lesquelles son nom est mentionné comme comploteur: « Moi, j'ai jamais étouffé quelqu'un. J'ai jamais étranglé personne. Je n'ai pas mis le feu à des granges. Je n'ai pas volé de listes de partis politiques. Je n'ai pas été condamné pour grosse indécence ».

## La présomption d'innocence et l'ordonnance de non-publication

Plusieurs camarades et amis des accusés, ainsi que des militants et des journalistes, se sont inquiétés de l'ordonnance de non-publication décrétée, à la demande des avocats des accusés, aux procès de nos camarades Arsène Henry, Gerry Thériault et Guy Boisvert.

Ces inquiétudes appellent explications, que voici.

Un procès en matière criminelle comporte plusieurs étapes qui ont une fonction spécifique. Les étapes franchies à ce jour sont la « comparution » et « l'enquête préliminaire ». À la comparution, les accusés enregistrent leurs plaidoyers, « coupable » ou « non coupable », et suit une enquête sur leur libération conditionnelle.

Puis, vient l'enquête préliminaire où la Couronne expose en partie sa preuve; au terme de cette enquête préliminaire, le juge doit décider s'il y a matière à procès. Pour ce faire, il doit se demander si, à la condition que les faits mis en preuve soient avérés au cours du procès, un juge ou un jury pouvait trouver les accusés coupables. La fonction des procureurs de la défense à cette étape consiste à faire exposer la preuve de la Couronne le plus complètement possible afin de mieux préparer la défense et d'éviter les « surprises » en cours de procès.

Comme on le voit, au cours de cette étape, un accusé n'expose pas de défense sauf pour quelques aspects et pour des motifs précis. Ainsi, seule la Couronne peut présenter une preuve non-contredite et cela peut avoir pour effet d'atteindre la réputation de l'accusé et de lui nier, dans les faits, la présomption d'innocence.

Les juges accordent donc presque toujours, à cette étape du procès, une ordonnance de non-publication sur simple demande d'un accusé. C'est ce qui a été fait dans ce procès et, contrairement à une rumeur qui a cours depuis, ce n'est pas la CSN qui a fait cette demande, ce sont les accusés eux-mêmes.

Pierre Lamarche

# Michael Jackson, Lee Iaccocca, Madonna ou Mme Tremblay, c'est du pareil au même

par Thérèse Jean

Au début, le secteur de l'hôtellerie et de la restauration était le champ d'affaire, le monopole du Local 31. Un jour, les travailleuses et les travailleurs en ont eu assez. Progressivement, c'est le début d'une «révolution tranquille». Du salaire minimum auquel se greffait un 10 sous de plus de l'heure, le salaire double. Cet été la Fédération du commerce a mené pour la première fois à Montréal une négociation dans 19 établissements hôteliers et restaurants. Treize règlements ont eu lieu à ce jour. Des percées et des gains importants sont faits. La petite histoire de la négociation dans l'hôtellerie, c'est à Québec qu'elle commence. Nouvelles CSN a rencontré Lise Poulin, présidente de la Fédération du commerce à la CSN.

« Encore l'an dernier, un employeur d'un hôtel à Montréal ne pouvait se résigner à remettre le chèque des cotisations syndicales au trésorier du syndicat. Il était trop jeune, selon lui, et il préférait l'adresser directement à la CSN ». Lorsque nous avons négocié notre première convention collective au Holliday Inn Dupuis, notre employeur voyait pour la première fois comme ses vis-à-vis à la table de négociation son électricien, sa préposée aux chambres, sa serveuse. C'en était trop pour lui. Il voulait parler avec la CSN ».

## Un gros changement

« Avec le local 31, les boss avaient le haut du pavé ; nous, le bas, raconte Lise Poulin. Tout se passait entre l'employeur et l'agent d'affaire. Un projet de convention collective, le même, était déposé dans tous les hôtels. Les boss le recevaient et plus tard nous recevions ce qui tenait lieu de convention collective ».

Le plus gros changement qui s'est effectué dans le secteur de l'hôtellerie et de la restauration, c'est celui de l'allégeance syndicale. Pour le monde,

ça s'appelle le respect : « maintenant, c'est le syndicat qui négocie. D'hôtel en hôtel, les travailleuses et les travailleurs ont commencé à se parler, à travailler ensemble. Aujourd'hui, le projet de convention collective se bâtit de département en département par le monde qui y travaille ».

Ce changement ne s'est pas fait du jour au lendemain. En fait, il est relativement récent et date d'une dizaine d'années. C'est à Québec qu'il faut chercher le début de cette «révolution tranquille», avec l'arrivée à la CSN de quatre grands hôtels : Hilton, deux Holyday Inns et l'Auberge des Gouverneurs à Ste-Foy.

## Des revendications gagnables

1987 : la négociation coordonnée commence. La toute première priorité fut d'ajuster les échéances des conventions collectives d'un hôtel à l'autre. Après, de dire Lise Poulin, les membres du secteur se sont entendus sur trois choses : une coordination régionale, aucun compromis sans s'être consulté, des priorités de négociation. Celles-ci devaient avoir une qualité : être gagnables. Pour cela, on a regardé ce qui existait dans d'autres hôtels et de là sont sorties les revendications suivantes : 7 jours de maladie payables dès la première journée et monnayables à la fin de l'année ; l'amélioration des statuts des employé-e-s ; la facturation des frais de service. Sur chacune de ces priorités, des gains ont été obtenus.

« À Montréal, on suivait attentivement ce qui se passait à Québec. La négociation de Québec avait été fructueuse. La question qui se posait était de savoir si l'on devait hausser cette plateforme de revendications. À cela, les syndicats ont répondu par l'affirmative. Les priorités sont donc restées les mêmes mais bonifiées : l'obtention d'avantages sociaux pour les personnes sans statut régulier de travail, la mise sur pied d'une banque de 12 congés de maladie payables dès



Lise Poulin

la première journée de travail, la facturation des frais de services. À cela on introduit un principe nouveau : une politique salariale et un REER collectif ».

## Défaire les mythes

Pour améliorer leurs conditions de travail, les travailleuses et les travailleurs de l'hôtellerie et de la restauration ont dû défaire un à un les mythes, une à une les croyances populaires rattachés à leur métier. Par exemple, de dire Lise Poulin, il est faux de croire que les travailleuses et les travailleurs de ce secteur sont instables dans leur emploi. Au contraire, on y retrouve une forte moyenne d'ancienneté. Dans les hôtels comme le Reine Elizabeth, le Ritz Carlton, il n'est pas rare de retrouver des gens qui ont 10, 15 même 20 ans d'ancienneté. Quant au double emploi, les travailleuses et les travailleurs n'en ont pas. Plus du tiers sont des travailleurs à statut précaire depuis de nombreuses années. N'eut été de leur disponibilité à attendre le téléphone pour pouvoir travailler, ils auraient perdu leur emploi depuis belle lurette.

Cette démystification a dû s'étendre jusqu'au catégories des hôtels. Chaque hôtel a sa particularité. Au Quatre-Saisons, on sert les artistes ; au Méridien, c'est le Festival des films du monde, événement de prestige ; au Reine Elizabeth, c'est une clientèle d'affaires ; au Ramada Inn,

c'est le service familial. « Mais que l'on serve Michael Jackson, Lee Iaccocca, Madonna ou Mme Tremblay et sa famille, c'est du pareil au même. Même service, mêmes conditions de travail que l'on soit du Méridien, du Reine Elizabeth ou du Ramada Inn. Ce qui importait pour les travailleuses et les travailleurs de l'hôtellerie et de la restauration était justement de pouvoir unifier leurs conditions de travail où qu'ils soient ».

### Une négociation fructueuse

La négociation du secteur de l'hôtellerie et de la restauration menée cet été à Montréal a eu un franc succès. Elle n'est pas encore terminée. Six établissements sont encore en négociation. Lise Poulin a bon espoir : « Nous avons fait la démonstration que nous pouvions solutionner les problèmes et les conflits là où ils se présentaient. Après 50 jours de grève, le Grand Hôtel a jeté les premières bases des 13 autres règlements qui allaient survenir au cours de l'été. Même chose pour le Ramada Inn Olympique qui, un mois jour pour jour après une sortie en grève, réglait à la satisfaction de l'ensemble des membres du syndicat. Dans le compte des règlements se trouve le premier grand restaurant à Montréal : Les Filles du Roy. Partout, les conditions de travail ont été améliorées. Partout, nous nous sommes entendus. Cette démonstration aidera les six établissements restant à obtenir eux aussi une bonne convention collective ».

Les grands gains de ce blitz estival de négociation sont conformes aux priorités fixées : les personnes en statut précaire de travail ont obtenu d'être rappelées au travail par ordre d'ancienneté générale, les congés fériés sont augmentés, les banques de congés de maladie également, des compensations monétaires sont accordées aux employé-e-s à statut précaire sur les congés fériés, les congés sociaux et de maladie, le REER collectif choisi et géré par le syndicat avec une participation égale employé-employeur est introduit. Au chapitre des vacances, le quantum est le même d'un hôtel à l'autre et six semaines de vacances, phénomène rare, ont été obtenues au Ramada Inn Olympique après 18 années de service et après 20 années aux trois Holiday Inns de Montréal.

Sur les salaires, le rattrapage est gagné. Des augmentations substantielles ont été consenties. À titre d'exemple : en trois ans, au Grand



Hôtel, les préposées aux chambres connaîtront des augmentations de 29,6%. Pour les employé-e-s à pourboire, elle se situe à 32,5%. Au Quatre-Saison, les hausses salariales sont de 19,2% pour les employé-e-s à pourboire et de 19,8% pour les employé-e-s sans pourboire. Au Wandlyn, un plus petit hôtel, le rattrapage salarial est étonnant : les préposées aux chambres connaîtront en trois ans une augmentation de 45,4% et les employé-e-s à pourboire une augmentation de 57,5%. Au Ramada Inn Olympique, ces augmentations sont de 31,5% pour les préposées aux chambres et de 28,9% pour les employé-e-s à pourboire.

### Le travail n'est pas fini

Bien que la négociation dans le secteur de l'hôtellerie et de la restauration a servi à améliorer substantiellement les conditions de travail des travailleuses et des travailleurs, tout n'est pas encore gagné, particulièrement pour les femmes. Au fil des négociations, on a réussi à éliminer la discrimination salariale dans les titres d'emploi. Par exemple : entre les préposées aux chambres, postes occupés par les femmes, et les équipiers, postes occupés par des hommes. Également, entre les commis débarrasseurs et les plongeurs.

Mais il y a toute la dimension de la condition des femmes qui reste à améliorer, et cela n'est pas facile. « Dans ce domaine, c'est la théorie des petits pas. Il faut d'abord que les comités de condition féminine deviennent fonctionnels pour faire comprendre aux femmes qu'il est important de se préoccuper de la question du harcèlement sexuel ; aussi, qu'elles ont droit d'accéder à des emplois que les employeurs continuent toujours de faire occuper par des hommes.

« Lorsqu'on parle de harcèlement sexuel, de dire Lise Poulin, il

n'est pas rare d'entendre les femmes dire « nous sommes maintenant trop vieille pour se faire harceler » ou encore « ne pas s'offusquer à faire le ménage de la chambre bien que l'homme reste nu ». Ce sont des situations fréquentes dans les hôtels. Pourtant, les femmes sont en droit de demander de ne pas avoir à supporter ces situations. Les employeurs ne le comprennent pas. Je me souviens d'une fille qui travaillait sur un étage et qui a été assaillie par deux clients de l'hôtel. Elle a voulu les dénoncer à la police ; son employeur lui a répondu : « t'en fais pas, je leur ai parlé, ils ne recommenceront pas ».

Dans l'hôtellerie, l'employeur détermine lui-même les postes que les femmes doivent occuper. Dans les grandes salles à dîner, ce ne sont que des hommes qui font le service. Comme ce ne sont que des hommes qui assurent le service aux chambres. La raison : une femme peut déranger la quiétude ou l'attitude des clients. Ces emplois ayant toujours été occupés par des hommes, ceux-ci ont plus d'ancienneté que les femmes. Il est donc plus difficile pour elles d'accéder à ces emplois.

Un autre point qui reste à gagner pour les femmes est le droit à un congé de maternité payé. Cela n'existe pas dans ce secteur. Le plus paradoxal, c'est qu'on ait reconnu aux hommes le droit à une journée de congé payé le jour de la naissance de l'enfant avant même d'en reconnaître une pour les principales concernées, les femmes. L'argumentation de l'employeur : pourquoi payer des congés de maternité lorsque les femmes ont droit à l'assurance-chômage ?

### Un bilan des négociations

Le bilan de cette ronde estivale de négociation dans les hôtels et les restaurants n'est pas encore complété. Il le sera sous peu. Les conventions collectives qui ont été négociées ont une durée de trois ans. C'est donc dire qu'à l'été 1990, un autre blitz estival de négociation commencera. Ce sera une deuxième expérience de négociation coordonnée auprès de tous les établissements hôteliers et restaurants. Cet été, ils étaient 19. Dans trois ans, leur nombre aura augmenté. Pour les travailleuses et les travailleurs de l'hôtellerie et de la restauration CSN, la force du nombre sera encore plus importante pour améliorer leurs conditions de travail.

# David et Goliath autour du lac Meech

par Michel Rioux

Dans la Salle des chemins de fer du Parlement d'Ottawa, députés et sénateurs qui composent le comité mixte du Sénat et des Communes chargé d'étudier l'Accord constitutionnel commencent à prendre leurs sièges. On capte parfois un regard furtif et quelque peu inquiet à l'endroit de ceux qui prennent place à l'autre bout de la table.

Ce sont les membres du Mouvement Québec Français, venus présenter un mémoire à Ottawa, le 25 août. Avant que ne commencent les échanges, le député libéral André Ouellet, qui avait la veille appuyé la grève des cheminots et leur demande pour la sécurité d'emploi, vient serrer la main du président Gérald Larose.

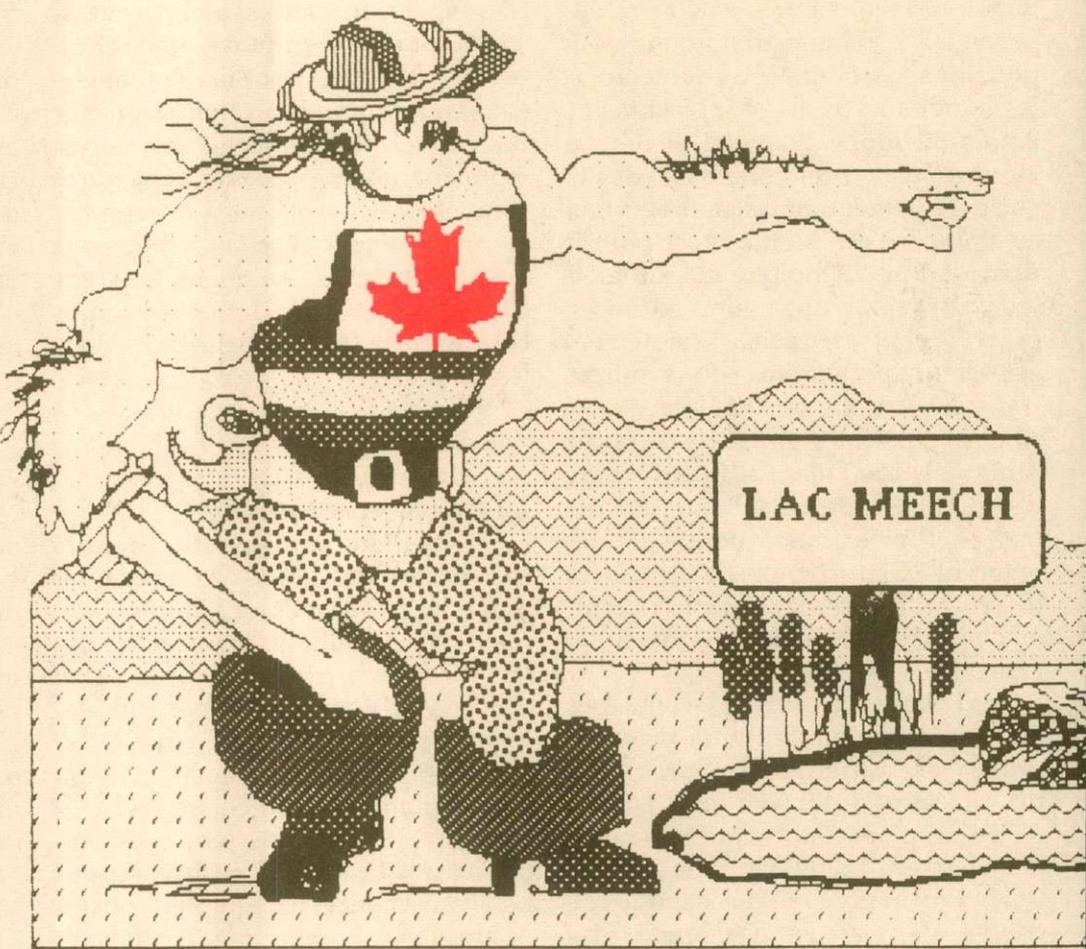
## Un million d'adhérents

Dès le départ, le porte-parole du MQF, le professeur Guy Bouthillier, met quelques points sur quelques i.

« L'originalité et la force du MQF tiennent au fait qu'il est le fruit d'une alliance des milieux de l'agriculture, du syndicalisme, de l'enseignement, des arts, de la littérature et de la tradition patriotique. Et s'il n'est pas la seule alliance au Québec, il est assurément la seule alliance pour le Québec français. La seule aussi qui, parce qu'elle plonge ses racines aussi profondément dans le tissu social (ensemble, ses organismes regroupent près d'un million d'adhérents), n'a pas besoin d'être tenue à bout de bras par les pouvoirs publics ». Voilà pour Alliance-Québec, subventionnée à coups de millions par le gouvernement fédéral!

## David et Goliath

« Qu'est-ce qu'il y a dans l'entente du 3 juin qui empêche le Québec de protéger et de promouvoir son caractère de société distincte », demande le député Ouellet. « Il y a, réplique le porte-parole du MQF, que cet accord reconduit la Constitution du 17 avril 1982, qui a servi de ma-



chine de guerre devant les tribunaux pour démanteler la loi 101. On nous demande une adhésion de l'esprit et du cœur à une perte d'importants pouvoirs pour le Québec. Nous ne pouvons l'accepter ».

Il ajoute: « Cette formidable inégalité de fait au profit de l'anglais, bien loin d'être atténuée par le Droit, est au contraire aggravée par l'ordre constitutionnel canadien qui, en venant entraver l'effort du Québec pour créer un rapport de forces un peu moins défavorable à sa langue, vient fournir des armes à Goliath contre David ».

## Le français... ou le japonais ?

La tension monte d'un cran. Le député de Charlevoix, Charles Hamelin, estime le moment propice à une profession de foi solennelle: « Nous sommes nous aussi sur le front de la défense et de l'illustration de la langue française. J'avoue que je me sens à Ottawa comme un FHQ (francophone hors Québec). Mais on a progressé. Partout ailleurs au Canada, les anglophones apprennent le français dans des classes d'immersion ».

La réplique arrive, cinglante: « Croyez-vous que le jour où le fran-

concrétisé par une intervention massive de l'État québécois. « Il y a un fait incontournable: le francophone est constamment un combattant de sa propre culture. Ce n'est pas le cas pour les anglophones. On ne peut pas ignorer le poids de l'environnement nord-américain ».

À court d'arguments, le député Hamelin intervient avec une question qui, à Ottawa, produit toujours, on s'en doute, son petit effet. « Les organismes du MQF ne se sont-ils pas tous prononcés pour l'indépendance du Québec? »

« Dans les dix organismes qui composent le MQF, précise Gérard Larose, il y a à boire et à manger pour tout le monde sur le plan constitutionnel. Mais nous n'acceptons pas l'idée d'un Canada *théorique*, symétrique, où la langue française, en dépit du poids économique et culturel du reste du continent, aurait autant de chances de s'épanouir que la langue anglaise.

C'est pourquoi il faut davantage de pouvoirs pour le Québec ».

### Un chèque sur l'avenir

Madame Suzanne Blais-Grenier convient, de son côté, que le concept de société distincte représente le plus strict minimum acceptable pour le Québec. « Même pas, réplique Guy Bouthillier, puisque cette entente consiste à tirer un chèque en blanc sur l'avenir. Et cet avenir repose entre les mains des tribunaux. Plutôt qu'un chèque tiré sur l'avenir, nous, c'est du cash qu'on veut. Et le cash, ce sont les pouvoirs qu'il faut au Québec ».

En remerciant le Comité, le porte-parole du MQF déplore que la discussion n'ait pas donné lieu à un échange avec des députés ou des sénateurs anglophones. Aucun, en effet, n'a ouvert la bouche... laissant aux francophones le soin de faire le travail.



çais ne voudrait plus rien dire au Québec, l'élite et la bourgeoisie des beaux quartiers de Toronto et de Vancouver ne se mettront pas plutôt à l'étude du russe, de l'espagnol ou encore du japonais? »

### Une fausse théorie

À cette mise au point du porte-parole, Gérard Larose ajoute que s'il est vrai que des progrès ont été accomplis, cela était dû à un rapport de forces collectif qui a pu être construit au Québec autour de la question de la langue et qui s'est

## EXTRAITS

### « Rien, sauf une vague phrase »

« Il n'y a aucun pouvoir nouveau pour le Québec en matière de langue. Rien pour le français, langue de l'État. Rien pour le français, langue de l'École. Rien pour le français, langue de l'économie. Rien, par conséquent, pour le français, langue de l'immigration. À la place, et en quelque sorte en consolation, on y trouve une vague phrase sur une société qui reste indéfinie mais qui, de toute évidence constitutionnelle, n'est pas le Québec français.

« Ce que nous dénonçons dans l'opération du 3 juin, c'est la lettre, parfaitement insuffisante, nous venons de le dire. Mais c'est aussi un certain discours qui l'accompagne. Deux faits méritent d'être dénoncés :

« 1- L'équation qui est souvent faite entre les Anglophones du Québec et les Francophones hors Québec est fallacieuse, car elle n'est pas conforme à la réalité des choses. En effet, au Canada, il y a une majorité et elle est anglophone, et une minorité, et elle est francophone. Les Anglophones du Québec appartiennent à cette majorité — et, au-delà, à la majorité continentale nord-américaine —, et cette appartenance donne à leur langue au Québec force, assurance et prestige. Quant aux Francophones, ils sont minoritaires, avec des conséquen-

ces moins graves au Québec, où ils font nombre, qu'ailleurs au Canada. C'est pourquoi tous les gouvernements du système politique canadien ont le devoir de contribuer à la défense et à la promotion du français: le gouvernement du Québec par une politique de langue majoritaire, les autres gouvernements par une politique de langue minoritaire. Ce que les gouvernements du Canada anglais font pour les Francophones de leurs territoires, ils le font en sachant que cela n'atténue en rien la suprématie de leur langue. Ils doivent continuer dans cette voie, sans transformer ces éléments d'une politique de convivialité culturelle en une machine de guerre contre la Charte de la langue française, qui reste le plus sûr garant de l'énergie nouvelle dont font preuve les Francophones hors Québec. »

« 2- Cette action que le Canada anglais mène contre la loi 101, c'est au nom de ses intérêts collectifs qu'il la poursuit. Cela est un fait de la vie, que l'on retrouve du reste partout où s'affrontent les peuples et leurs langues. Ce fait, nous l'acceptons comme tel, et nous dénonçons le discours de ceux qui, pour avancer leur propre intérêt national, masquent cet affrontement des volontés collectives sous les traits d'une affaire purement individuelle. »

# Desbiens : enfin !

Il semble bien qu'après plusieurs désillusions, les espoirs des travailleurs de Desbiens de voir revivre leur usine soient enfin à la veille de se réaliser. En effet, l'annonce d'un investissement de 20 millions \$, à la fin du mois d'août, marquait pour cette petite municipalité du Lac St-Jean l'aboutissement d'une farouche résistance syndicale et populaire.

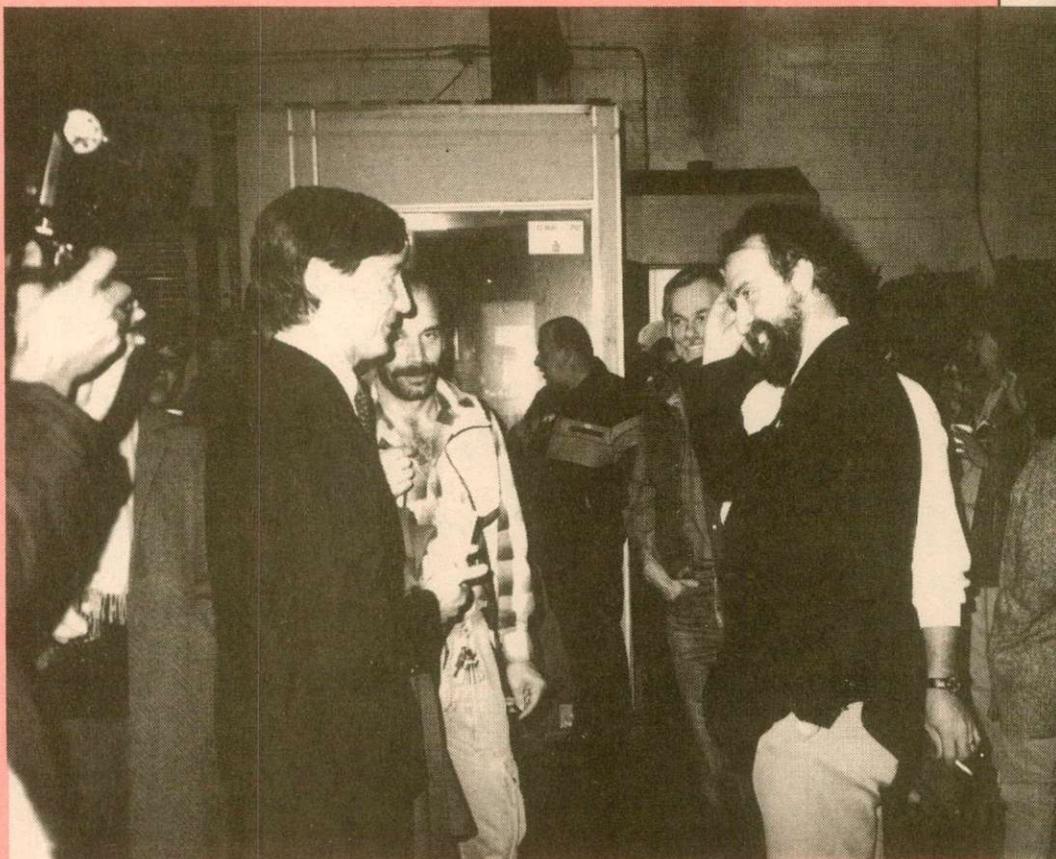
Depuis près de vingt ans que cela dure, de fermetures en incendie, en mises-à-pied, en annonces qui ne se concrétisent pas, en investissements qui se dérobent, en promesses électorales non tenues.

À Desbiens, cependant, à travers toutes ces péripéties, les travailleurs de la St-Raymond et leur syndicat n'ont jamais cessé d'espérer. Et cette espérance acharnée a pris plusieurs formes, jusqu'à l'occupation de leur usine, à l'hiver 1986, une occupation qui s'est poursuivie pendant plusieurs semaines. Une occupation appuyée par toute la population, par les autorités municipales, par le curé de la place, qui allait dire la messe à l'usine, le dimanche.

D'ici un an environ, une quarantaine de travailleurs retrouveront un emploi à l'usine. C'est la compagnie Johnson & Johnson qui y fabriquera un produit à base de sphaigne, une espèce de tourbe qu'on retrouve en abondance dans cette région du Québec.

## Du monde qui veut

Rencontré au Bureau confédéral de la CSN, le président du Conseil central du Saguenay-Lac St-Jean, Serge Lemelin, était évidemment fort heureux du dénouement de ce dossier auquel les militantes et les militants de la région ont travaillé avec acharne-



**Dans une lettre au président du syndicat, Claude Turcotte, le président de la CSN Gérald Larose, qui avait visité les travailleurs de l'usine de Desbiens en mars 1986, quand ils occupaient les lieux, souligne que « tes camarades et toi-même êtes un symbole vivant de ce que peuvent réussir la ténacité et la volonté inébranlable d'un groupe de travailleurs, appuyés dans leur volonté de survie par leurs familles, par la population et par le mouvement. »**

ment depuis plusieurs années. « Il y a deux raisons à ce succès, selon Serge Lemelin. D'abord, le fait que ces travailleurs étaient organisés dans un syndicat affilié à la CSN. Ensuite, le milieu a réussi à infléchir les décisions gouvernementales dans le sens d'un soutien à la réouverture ».

Pour le président du Conseil central, le soutien actif des syndicats de la région, les pressions faites par les organismes syndicaux, les démarches auprès des différents paliers de gouvernement sont une illustration de ce que peut être l'action politique. « Il ne faut ménager aucun effort pour inflé-

chir les décisions, précise-t-il. Le milieu dans lequel on vit respire le même air que nous. On n'a donc pas intérêt à cultiver la marginalité mais bien plutôt à resserrer les liens avec tous les groupes qui peuvent peser d'un certain poids ».

Il cite, à cet égard, une démarche conjointe faite en compagnie du président du Conseil central de Montréal, Pierre Paquette, auprès du député libéral de Lafontaine, M. Jean-Claude Gobé. « Le siège social de la compagnie Johnson & Johnson est situé dans l'est de Montréal. Nous avons rencontré le député du lieu ensemble. Cela n'a pas pu nuire », ajoute Lemelin.

**Michel Rioux**

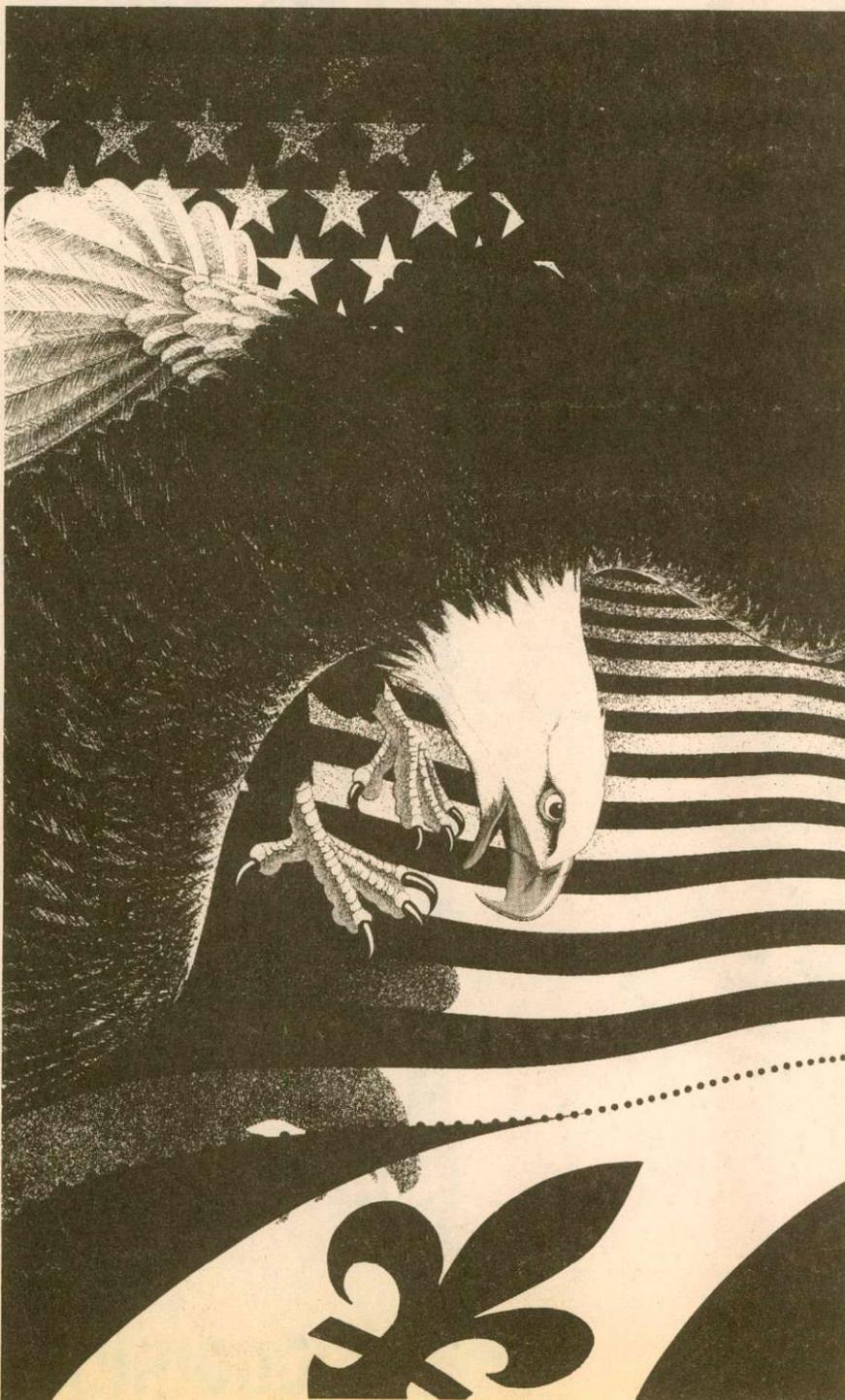
# DANGER

# LIBRE-ÉCHANGE

Bulletin de la Coalition québécoise d'opposition au libre-échange



No 8 • Août 1987



## L'ÉCHÉANCE APPROCHE À GRANDS PAS

Notre avenir comme citoyens et citoyennes du Québec et du Canada se jouera dans les quelques mois qui viennent, puisque les négociations sur le libre-échange doivent déboucher sur une entente au plus tard le 4 octobre prochain. Les groupes d'opposition, comme la Coalition au Québec, doivent donc redoubler d'ardeur afin de faire échec à ce projet qui est contesté par un nombre grandissant de Canadiens et de Canadiennes selon les plus récents sondages.

Au cours de l'été, la Coalition a élaboré un plan d'action dont l'objectif est d'accroître la mobilisation, non seulement des membres de nos organisations respectives, mais également de la population en général. Nous vous donnerons sous peu plus de détails sur ces actions. Mais déjà nous pouvons vous indiquer les choses suivantes :

- Campagne de signatures d'une pétition contre le libre-échange ;
- Tenue d'un Forum à Montréal le 16 septembre regroupant des représentants de nombreux organismes et personnalités québécoises ;
- Semaine d'opposition au libre-échange dans chacune des organisations membres de la Coalition du 21 au 25 septembre.

Déjà la Coalition a fait des démarches auprès d'une trentaine de groupes afin d'envisager avec eux des actions conjointes et une première réunion s'est tenue le 17 août dernier. De plus, il est déjà acquis que la Coalition présentera ses positions devant la commission parlementaire qui doit se tenir à Québec au mois de septembre.

La campagne publicitaire qui est menée actuellement dans les média est d'une simplicité et d'une démagogie inouïes. Mais ce n'est sans aucun doute que le début de cette offensive des tenants du libre-échange qui ne reculeront devant rien pour nous faire avaler cette couleuvre. Il faut donc redoubler d'efforts à tous les niveaux, ce que nous entendons faire avec vous tous et avec vous toutes.

**La plus récente étude**  
Dans les pages qui suivent, vous trouverez un résumé de la plus récente étude effectuée par la Coalition et qui porte sur les enjeux du libre-échange sur la politique économique. Comme vous le verrez, l'étude démontre clairement qu'une entente avec les États-Unis conduirait, à très court terme, à la disparition de la majorité des politiques canadiennes et québécoises de développement économique national et régional.

**Le libre-échange nous enlèvera tout contrôle sur notre développement économique**

La dernière étude réalisée par la Coalition, *Les enjeux du libre-échange au chapitre de la politique économique*, démontre clairement qu'une entente avec les États-Unis conduirait à très court terme à la disparition de la majorité des politiques canadiennes et québécoises de développement économique national et régional.

«Si certains experts ont tenté dans le passé de contester les chiffres de pertes d'emplois que la Coalition prévoyait dans ses études antérieures, ont déclaré en conférence de presse les porte-parole de la Coalition, personne ne peut sérieusement contester que c'est toute la tradition et la spécificité de nos politiques économiques qui seraient remises en cause par le libre-échange.»

# 1:2

## **Des pratiques et des philosophies différentes**

L'étude de la Coalition présente une analyse détaillée des rôles différents, pour ne pas dire opposés dans plusieurs domaines, qu'ont joué et que jouent encore les gouvernements fédéraux du Canada et des États-Unis. Cette analyse permet d'établir que nos voisins du sud se sont toujours opposés farouchement à l'intervention de l'État dans la planification du développement économique, même que certaines de ces limitations et contraintes sont inscrites dans la constitution américaine.



## **La loi commerciale américaine, une chasse gardée**

La loi commerciale américaine est au centre des négociations puisqu'elle constitue la principale série de mesures protectionnistes pour lesquelles le Canada voudrait négocier une exception. De leur côté, les américains voudraient négocier la garantie d'un environnement plus accueillant pour les investissements, l'élimination des subventions de toutes sortes et la fin des entraves au commerce interprovincial.

Mais, l'histoire l'a montré, les américains ne renonceront jamais à leurs recours légaux par le biais de mesures de protection contre les importations. C'est le Congrès américain qui a le dernier mot sur l'application des «trade laws» et à chaque fois que l'administration (le président et son équipe) réclame plus de pouvoirs pour négocier des ouvertures commerciales, les représentants et les sénateurs ne l'autorisent qu'en échange d'un renforcement des recours légaux.

À moins que nous y laissions tous nos moyens politiques d'orienter le développement industriel, c'est le principal danger qui nous guette, la loi américaine subsistera et pourrait même être renforcée pour compenser l'accès «plus grand» au marché américain.

C'est au niveau des subventions que les concessions canadiennes sont les plus dangereuses pour notre autonomie. En effet, le principal outil de la politique industrielle du Canada tourne autour des subventions industrielles ciblées, c'est-à-dire s'adressant à des industries ou à des régions désignées, ce qui est considéré «répréhensible» aux yeux de la loi américaine.



## **Le vrai danger : la perte de tout contrôle**

Le danger du libre-échange entre le Canada et les États-Unis, c'est que le Canada soit amené à abdiquer ses responsabilités, à renoncer aux instruments de politique qui lui permettent d'agir sur la mise en valeur des ressources et le développement industriel.

Il est donc clair que ces négociations mettent en jeu toute la politique industrielle du Canada et des provinces. Ce serait payer très cher pour des concessions dérisoires sur la loi commerciale américaine.

**Ce que le gouvernement a cherché à cacher aux Canadiens et aux Canadiennes depuis le tout début, ce ne sont pas surtout des chiffres ou des études sectorielles, mais plutôt les conséquences sur notre autonomie et notre façon de gérer notre propre développement.**

# L'ATTITUDE DE QUÉBEC EST INQUIÉTANTE

Au niveau des subventions, la prérogative des provinces de recourir à ce moyen incitatif sera grandement réduite. Quand on connaît l'inaptitude des interventions fédérales à reconnaître les particularités régionales, il y a de quoi s'inquiéter. L'attitude et les prises de position du gouvernement du Québec n'ont rien pour nous rassurer.

C'est en effet le ministre MacDonald lui-même qui avoue candidement, dans un document officiel déposé à l'Assemblée nationale, que les américains négocient la fin de l'intervention gouvernementale dans les

mécanismes du marché, notamment les programmes d'aide à l'entreprise :

« Il ne fait aucun doute cependant que plusieurs programmes d'aide gouvernementale, particulièrement ceux qui sont très ciblés sectoriellement ou géographiquement, pourraient être modifiés pour s'adapter au nouveau code de conduite que le Canada et les États-Unis pourraient conclure. »

Au Québec, nous savons mieux que quiconque que le développement des régions éloignées passe

par des politiques gouvernementales d'encouragement à l'établissement des entreprises. Nous savons également que les programmes ciblés dans des secteurs industriels précis, comme celui réalisé dans l'industrie des pâtes et papier, permettent au Québec d'affronter la concurrence. Leur abandon serait signe de catastrophe !



## LE DÉBAT PROGRESSE, LES ENJEUX SE PRÉCISENT, MAIS LES CONCESSIONS AUSSI

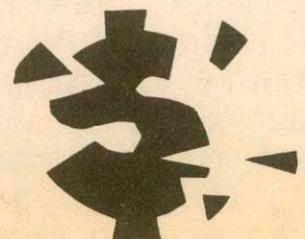
L'économie canadienne est faite de particularités industrielles et de ressources qui rendent impérieuse la poursuite d'un développement régional équilibré au niveau de la distribution industrielle et de la démographie. Abandonner cet objectif au nom de la flexibilité industrielle et de la mobilité de la main-d'œuvre, comme c'est le cas aux États-Unis, constituerait à nier l'existence même de la fédération canadienne, qui est de favoriser un développement plus grand par le

partage des ressources et la redistribution de la richesse.

De plus, les négociations actuelles vont bientôt révéler l'absolue nécessité de concentrer les pouvoirs de développement industriel entre les mains du gouvernement central, ce qui est tout à fait inacceptable, particulièrement pour le Québec.

Enfin, l'abandon possible du contrôle des investissements étrangers, et par là l'activité des entreprises étrangères sur notre territoire, signifie un recul considérable de

l'autonomie canadienne. Et encore une fois, ceci remet en cause la juridiction provinciale sur les ressources naturelles, qui sont le principal attrait pour les entreprises étrangères.



**1/2 hre =  
\$35/sem**

# nouvelles

Le lundi 24 août, à 6 heures du matin, les quelque 400 travailleurs de la construction du chantier industriel Norsk-Hydro, à Bécancour, sont retournés au travail fiers, heureux, et, surtout, satisfaits. Deux jours auparavant, les entrepreneurs de ce chantier avaient annoncé que, finalement, ils verseront la prime de présentation au travail (article 23.15.3 du Décret) à tous les travailleurs de ce chantier.

Ces travailleurs, et ceux d'autres chantiers industriels importants au Québec (Domtar, Sidbec-Dosco, Hyundai, Fer et Titane etc...), ont entrepris des mouvements de grève sporadiques vers le 12 août parce que l'Association des entrepreneurs en construction du Québec (AECQ), profitant d'une décision de la Cour d'appel du Québec à la suite d'une contestation d'un entrepreneur, a décidé que ses membres n'avaient plus à payer la demi-heure prévue pour une partie importante des salariés des chantiers industriels. Cette demi-heure payée signifie quelque \$35.00 par semaine dans la poche de chaque travailleur concerné. Par contre, le même jugement stipulait que les chaudron-

niers, les électriciens et les tuyauteurs pouvaient, eux, toucher une prime d'une heure payée, pour se présenter au travail sur ces chantiers.

Alors que la plupart des travailleurs se sont pliés au dictat du ministre du Travail, ceux de Norsk-Hydro ont décidé de ne pas retourner sur le chantier tant qu'un accord reconnaissant le bien-fondé de la prime d'une demi-heure versée quotidiennement ne serait pas conclu. Ces travailleurs savaient que lorsque les organisations syndicales et l'association patronale ont négocié l'article 23.15 du Décret, en 1982, l'esprit de la négociation était clair : sur les chantiers industriels, les chaudronniers, les électriciens et les tuyauteurs ont droit à une prime d'une heure payée par jour pour se présenter au travail ; les autres syndiqués, à une demi-heure payée.

Les travailleurs de Norsk-Hydro ont donc « toffé » une minute de plus que ceux des autres chantiers et que les employeurs ; et cela a fait en sorte qu'eux, et possiblement l'ensemble de leurs confrères du Québec, recevront la fameuse prime.



Les quelque 400 travailleurs de la construction du chantier Norsk-Hydro à Bécancour, et peu importe leur allégeance syndicale, ont dressé des lignes de piquetage à l'aube le jeudi matin, 21 août, et cela même si le ministre du Travail les forçait à retourner au travail.



## Le ton monte à Radio-Canada

Sans contrat de travail depuis plus de deux ans, les 400 journalistes du réseau français de la salle des nouvelles et des affaires publiques de Radio-Canada en sont venus, lundi le 31 août, à entamer une série d'arrêts de travail pour faire débloquer les négociations qui sont dans l'impasse depuis un bon moment.

Profitant du lancement de la nouvelle programmation d'automne, les journalistes ont débrayé durant 13 heures ce lundi, paralysant ainsi la diffusion de nouvelles et les émissions d'affaires publiques. Un autre arrêt de travail, celui-là de 24 heures, est prévu pour vendredi le 4 septembre.

Rejointe au téléphone, la vice-présidente du syndicat des journalistes, Louiselle Lévesque, s'est dit fortement déçue mais non surprise de l'attitude encore une fois intransigeante de Radio-Canada. « C'est comme cela à toutes les négociations, la Société attend toujours l'utilisation de moyens de pression lourds avant de bouger », a-t-elle expliqué.

L'amélioration des conditions d'emploi des employé-e-s contractuel-le-s est la principale question en litige. Le syndicat demande que les motifs de non-renouvellement des contrats soient davantage circonscrits et limités car actuellement les employé-e-s contractuel-le-s, même avec plusieurs années d'expérience à Radio-Canada, n'ont aucun recours possible et peuvent systématiquement être mis à pied selon le bon vouloir et les humeurs patronales du jour.

Au plan salarial, les journalistes du réseau français gagnent moins que leurs collègues du réseau anglais. Sur cet aspect de la négociation, la demande syndicale comprend un rattrapage salarial. Bref, de nombreux développements risquent de survenir entre temps.



Plusieurs travailleuses et travailleurs membres de syndicats affiliés à la Fédération de la métallurgie (CSN) ont participé, le 25 août à Ottawa, à une manifestation réclamant l'adoption du projet de loi C-22 sur les produits pharmaceutiques. Le gouvernement fédéral veut étendre la durée de la protection des brevets. La CSN, de son côté, est intervenue pour réclamer l'adoption du projet de loi mais en recommandant que le tout soit révisé dans deux ans. « Si les compagnies ne tiennent pas leurs engagements en termes d'investissements et de création d'emplois, il faudra revenir aux règles actuelles » a déclaré Gérald Larose.

## En guise d'adieu à Ben-la-moustache

Notre camarade Bernard Laquerre est décédé ce 10 août 1987, à la suite d'une très longue et très pénible maladie, à l'âge de 39 ans.

Il travaillait au Service de l'imprimerie de notre centrale depuis 1967. 20 ans, déjà.

« Ben-la-moustache », comme le surnommaient ses amis — il en arborait une superbe, de moustache! —, était de cette catégorie de militant-e-s de la CSN qui œuvrent dans l'ombre, discrètement, mais avec conviction, avec foi.

Peu le savent, mais s'ils ont un bon syndicat CSN, aujourd'hui, ou s'ils ont une bonne convention, ou s'ils sont sortis « victorieux » d'un dur conflit, c'est

notamment parce qu'un gars comme Ben acceptait toujours de travailler un vendredi soir, ou un samedi, ou un dimanche, pour « faire les négatifs et les plaques » d'un tract ou d'un journal, et le reste de la nuit pour l'imprimer, quand il fallait absolument le distribuer le lendemain matin. Parce qu'il savait que l'information est un moteur primordial de l'action syndicale. Et il le faisait avec la conviction que c'était sa part à lui, sa façon à lui de contribuer à la « cause » des travailleurs et travailleuses, à celle de la CSN.

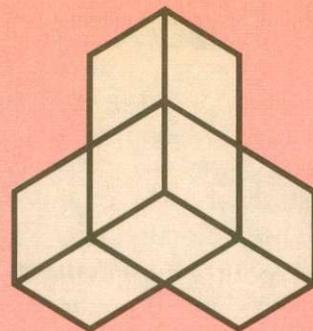
Ce qui faisait un véritable plaisir de travailler avec Ben, aussi, c'est qu'il n'acceptait que le travail bien fait. Même si, parfois, on lui

## Bâtirente

C'est le nom qui a finalement été choisi pour le REER collectif de la CSN auquel tous les syndicats de la centrale seront bientôt invités à adhérer.



C'est madame Pauline Gadbois qui remporte le premier prix de \$500 dollars rattaché au concours pour le choix du nom (voir NOUVELLES CSN numéro 253). Elle a suggéré BATIREER, mais le comité de sélection y a rajouté son grain de sel



# BÂTIREnte

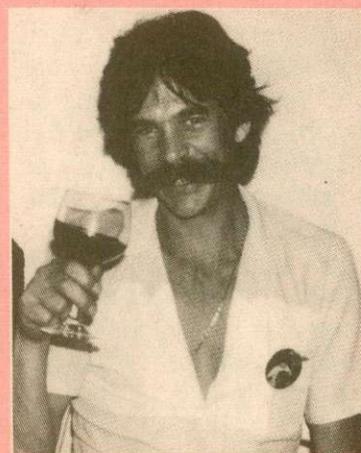
en le transformant en BÂTIRENTE. « C'est un nom qui distingue cet instrument collectif et syndical des autres noms plus commerciaux, nous a-t-on expliqué. De plus, on y trouve la notion de « bâtir le futur », ce qui constitue en quelque sorte sa vocation première ».

BÂTIRENTE sera lancé officiellement au cours des prochains jours.

demandait la lune; même s'il lui fallait, parfois aussi, réaliser des miracles pour, dans les conditions où il travaillait et avec l'équipement dont il disposait, « sortir » des documents à la hauteur des attentes de la centrale et de ses salarié-e-s ou militant-e-s, eux et elles qui ne se rendaient pas toujours compte des prouesses qu'il accomplissait pour les satisfaire...

Bref, il était de cette race de militants qui ne sont pas « de service », mais « au service » des membres de la CSN.

Jovial, affable, dévoué, bon vivant, vif d'esprit, fiable comme pas un — en militantisme comme en amitié —, il est de ceux dont on se dit, quand ils disparaissent, que



« la vie est vraiment trop injuste » de nous enlever si vite ceux que l'on aime le plus, et surtout, après leur avoir fait subir tant de souffrances.

Salut, « Ben la moustache ». Je nous souhaite seulement d'avoir la moitié de ton courage quand notre tour viendra...

J.-P. Paré

## Une question de principe qui coûte cher

Les 40 travailleurs de chez H. Roberge Québec, à Québec, un fabricant de panneaux de contrôle (d'ascenseurs, de machines de papier pour les industries) et de réparation de moteurs électriques, sont allés, le 3 août dernier, manifester devant les bureaux du principal actionnaire, Lambert-Somtec, pour lui signifier de débloquent les négociations. Ce dernier possède présentement 75% des actions, le reste appartenant encore à Pierre Roberge. C'est le 21 mai que Lambert-Somtec décrétait le lock out.

Depuis le tout début des négociations, l'employeur n'a jamais modifié ses positions sur aucun des aspects de la négociation, que ce soit sur les salaires ou encore sur l'utilisation de sous-contractants, principaux points en litige.

Du côté syndical, on prévoit que le conflit sera encore long, de dire le président du syndicat, Paul Dubé. Non seulement l'employeur ne semble pas prêt à faire aucun compromis, refusant d'étudier sérieusement les dernières contre-propositions syndicales soumises récemment en conciliation, mais de toute évidence, il espère ainsi affaiblir le syndicat.

«C'est rendu une question de principe pour l'employeur, donc c'est encore plus difficile.» Le syndicat n'a jamais été fermé à de nouvelles propositions; au contraire, les employés sont prêts à considérer toutes les avenues possibles mais l'employeur a toujours maintenu ses positions de départ.

Selon le président du syndicat, cette stratégie patronale ne mène à rien sinon qu'à affaiblir financièrement la compagnie qui ne peut garantir tous les contrats à ses clients. «Le conflit coûte plus cher à la compagnie que nos demandes!»

## CVDS ouvre la porte

Les 70 employé-e-s de C.V.D.S., une compagnie de fabrication de composantes électroniques de l'ouest de Montréal, ont obtenu une première convention collective, le 24 août dernier, après deux mois de grève. Une première dans cette industrie de haute technologie pour la CSN, nous a-t-on expliqué à la Fédération de la Métallurgie.

Pour la majorité de ces employé-e-s, — des femmes, des immigrantes et immigrants — il s'agit d'un pas important qui vient d'être franchi pour la reconnaissance de la valeur de leur travail et l'amélioration de l'ensemble de leurs conditions de travail et de leur qualité de vie.

Outre toutes les clauses que l'on retrouve dans une entente de première convention collective concernant divers aspects des conditions de travail (liste d'ancienneté, horaire de travail, libérations syndicales, sécurité d'emploi, mouvement de main-d'œuvre), le principal gain a été effectué sur les salaires. Tous les employé-e-s pourront bénéficier d'une augmentation de salaire de 18.49% en moyenne.

Avant la syndicalisation, presque la moitié des salarié-e-s recevaient le salaire minimum, soit \$4.35 l'heure, alors que le salaire le plus bas se situe aujourd'hui à \$5.70 de l'heure. Les salaires les plus élevés sont de l'ordre de \$12.02 l'heure.



## 25,740 signatures

Tout l'été durant, les travailleuses du Manoir Richelieu ont parcouru le Québec dans tous les sens, profitant de la tenue de treize festivals régionaux ou d'autres événements populaires pour faire connaître leur cause et recueillir l'appui de la population. Cet appui s'est concrétisé par 25,740 signatures au bas d'une pétition réclamant du premier ministre Bourassa qu'il répare l'injustice commise par son gouvernement lors de la vente du Manoir à Raymond Malenfant.

### Sherbrooke

## Entente de principe à la Boulangerie Larochelle

C'est dans une proportion de 76% que l'assemblée générale du syndicat des travailleurs de la boulangerie Larochelle, située à Sherbrooke, ont entériné l'entente de principe conclue par leur comité de négociation.

En plus d'une augmentation de salaire de \$1.60 l'heure répartie sur trois ans, cette entente comporte de nombreuses améliorations aux titres de la procédure de griefs, de l'ancienneté, des congés sans solde, des changements technologiques, des droits syndicaux, etc. De plus, un comité paritaire est formé

sur le problème des heures de travail et sur la possibilité d'implanter la semaine de quatre jours; l'employeur doit aviser le syndicat à l'avance de tout changement technologique; les dispositions de l'article 45 du Code du travail (reconnaissance du syndicat et de la convention collective) doivent être incluses dans tout contrat de vente éventuelle de l'entreprise; des postes réservés aux accidentés du travail seront créés; des périodes de repos seront accordées, au besoin, selon les taux de chaleur et d'humidité; et un comité paritaire est créé sur l'accès à l'égalité.

# Quand M. Bourassa défend le droit à l'information

par Jacques Guay



La nouvelle de l'été dans le monde des médias aura été l'achat du groupe Unimédia par la société Hollinger, de Toronto, le groupe du financier Conrad Black.

Cette importante transaction aura permis, pour la première fois, à des hommes d'affaires anglo-canadiens de mettre la main sur un empire de presse québécois, trois quotidiens, dont un à cheval sur la frontière, un grand hebdo et une vingtaine d'hebdomadaires de quartiers et régionaux. Plus quatre imprimeries, une agence de placement publicitaire et des services de distributions de circulaires.

Elle aura également permis de constater l'inutilité de notre ministre des Communications, M. French, qui, jusqu'au dernier moment, aura été tenu en dehors du dossier. Alors que depuis des mois, M. Bourassa et son entourage négociaient ferme avec le nouvel acquéreur, le député de Westmount continuait de croire que Power Corporation était toujours sur les rangs et étudiait la manière de justifier son inaction dans le dossier.

À une commission parlementaire qui aurait pu faire la lumière sur les circonstances de cette vente et permettre aux opposants de se faire entendre, le gouvernement aura préféré une lettre d'intention du nouveau propriétaire. En huit points, dont un seul, celui concernant la revente, aurait éventuellement quelque valeur juridique, selon ce qu'a déclaré le ministre des Communications lorsqu'il a retrouvé la parole aux derniers jours de la session. Ce point, le premier, se lit ainsi :

*« ne pas revendre Le Soleil et le Quotidien à des acheteurs de l'extérieur du Québec sans avoir donné au gouvernement du Québec l'occasion de trouver un acheteur québécois acceptable. »*

Cela devait jeter la panique chez Power et chez MacLean Hunter, le rédacteur en chef de La Presse, Michel Roy, et celui de l'Actualité, Jean Paré, criant au dirigisme étatique et dénonçant un terrible accroc à la liberté d'expression.

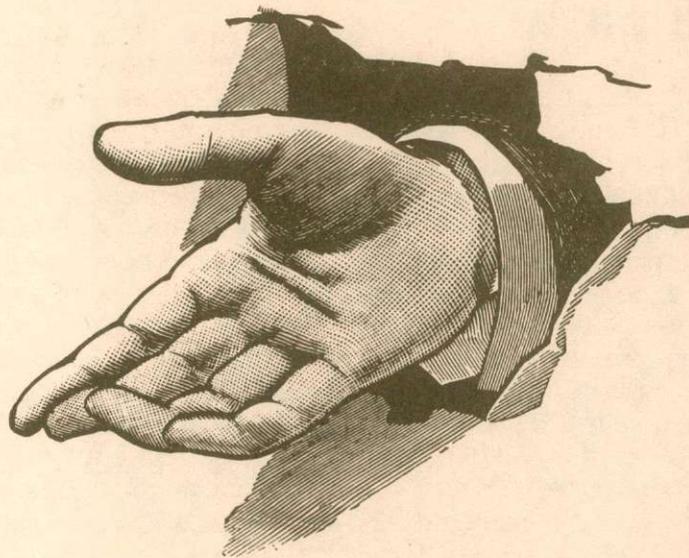
Le même ministre, lisant la clause comme à peu près tout le monde, a pourtant bien expliqué en Chambre qu'elle ne donnait absolument pas le droit au gouvernement d'empêcher Hollinger de revendre Le Soleil et Le Quotidien à des intérêts de l'extérieur si au bout de 45

jours aucun acheteur québécois n'avait fait une offre « au moins équivalente ».

On comprend, par ailleurs, qu'un porte-parole de MacLean Hunter dénonce toute velléité de conserver la propriété québécoise des médias mais moins cette réaction d'un responsable d'une institution aussi vénérablement canadienne-française que La Presse.

Ceci dit, la lettre d'intention est de toute manière ridicule et même plus, elle est offensante pour quiconque croit au rôle des médias. Non seulement le ministre lui-même le reconnaît, elle ne protège rien, en fait, mais elle prétend protéger le caractère québécois et la liberté d'information des seuls quotidiens, et encore seulement de ceux situés au Québec, à l'exception du plus menacé, Le Droit.

Elle ignore complètement la vingtaine d'hebdomadaires du groupe Unimédia dont la diffusion frise le million d'exemplaires par semaine et qui contrôlent près de 80% du tirage francophone de l'île de Montréal, de ville Laval et des Basses-Laurentides. Est-ce dire qu'aux yeux de M. Black et du gouvernement, ce qui est plus grave, les hebdomadaires ne font pas d'information et pourraient passer demain dans



n'importe quelle main étrangère ?

Cela en dit long sur le ministère québécois des Communications, son ministre et le premier ministre lui-même, sur leur vision du monde de l'information et sur leur respect à la fois des lecteurs et des journalistes qui œuvrent dans la presse hebdomadaire.

# LA COUPE "LIBRE-ÉCHANGE"

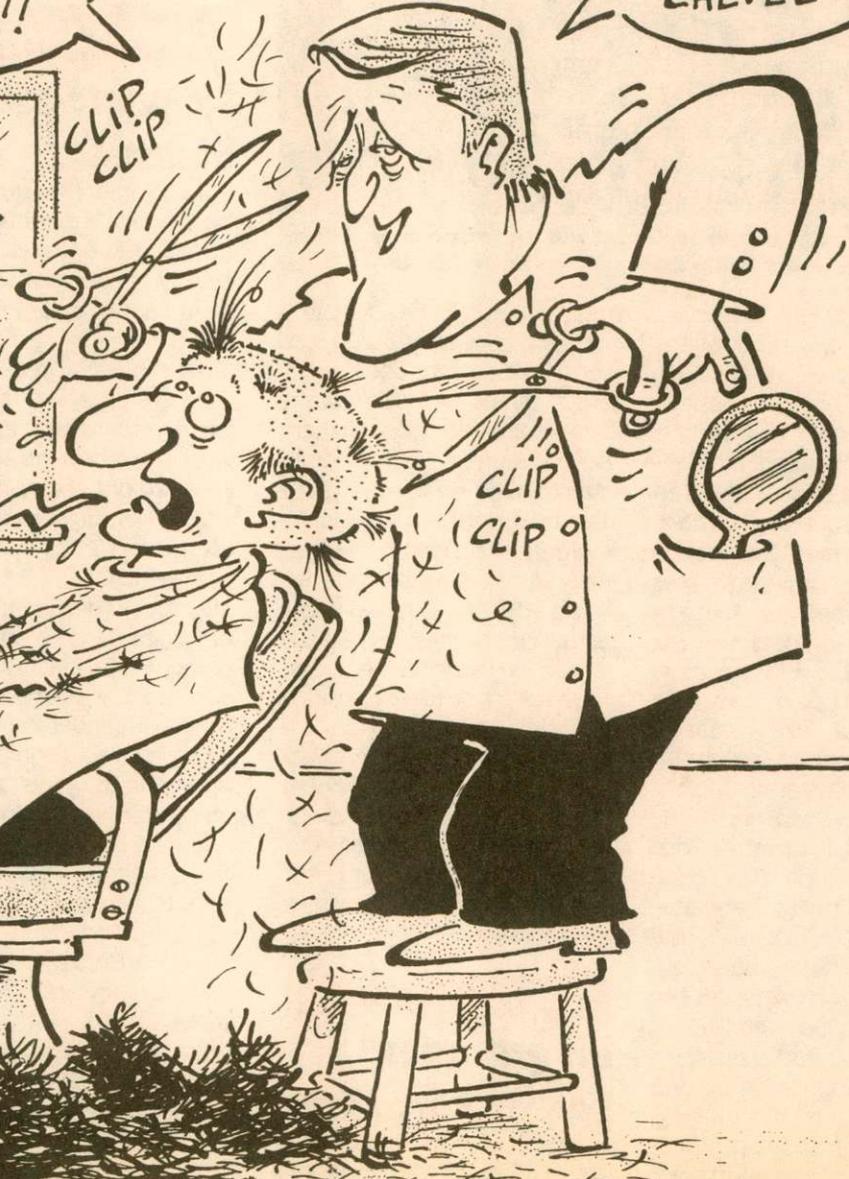
J'EN AI LAISSÉ  
UN PEU PLUS LONG,  
LÀ OÙ VOUS INSISTIEZ...  
MAIS JE PEUX VOUS  
ÉGALISER ÇA QUAND  
VOUS VOUDREZ

VOUS  
ALLEZ AIMER  
ÇA...  
C'EST LA MODE  
AUX  
ÉTATS !!

IL PARAÎT  
QUE C'EST  
BIN BON  
POUR LE  
CHEVEU!



VOUS  
AURIEZ PAS  
UN  
MIROIR ?!



GARVOTTE

## CORÉE DU SUD

### Après la démocratie, la justice!



**Des ouvriers des usines Hyundai mis en lock-out en Corée du Sud pour avoir voulu débrayer en août dernier.**

Les marées de protestations étudiantes au printemps contre le régime autoritaire de Chun Doo-hwan ont abouti le 10 juillet dernier à la renaissance des droits démocratiques au pays. Le directeur a en effet accepté que des élections libres décident de l'avenir de la nation. Mais les problèmes sociaux demeurent entiers. D'où l'explosion de grèves qui touchent les grands secteurs industriels du pays. Depuis le début d'août, des centaines d'arrêts de travail accompagnés de manifestations violentes viennent souligner que dans ce pays, le fameux « miracle économique » s'est érigé sur l'exploitation éhontée d'une main-d'œuvre mal organisée. Il existe actuellement seize fédérations syndicales en Corée du Sud regroupant quelques 860,000 travailleurs (pour une population de plus de 40 millions d'habitants). Mais les syndicats, jusqu'à présent, avaient toujours été dominés par le patronat. D'où l'absence d'un salaire mini-

mum garanti. Et des semaines de travail dépassant bien souvent les soixante-dix heures, avec temps supplémentaire obligatoire et fréquemment non rémunéré. Et la quasi impossibilité de faire la grève sans enfreindre la loi. Un témoignage rapporté par le journal « Le Monde » traduit bien l'état d'esprit qui prévaut actuellement dans les lieux de travail. Un jeune ouvrier, interrogé sur le rôle de l'opposition politique officielle pour la défense des ouvriers, répond : « Ce sont des politiciens qui ne connaissent rien à la condition ouvrière. Tout dépend de nous et de notre capacité de nous organiser. » Et les grèves de s'étendre.

## CHILI

### Un gros coup pour le 7 octobre

Le 19 août dernier, le président du CNT (Comité national des travailleurs) Manuel Bustos a lancé le mot d'ordre

d'une grève générale pour le 7 octobre lors d'un meeting rassemblant des dizaines de milliers de Chiliens hostiles au régime fasciste d'Augusto Pinochet. Cette prochaine « protestation nationale » fait suite à de nombreuses journées de mobilisations organisées par cette centrale syndicale depuis 1983. Dans la foule, les bannières du MIR (gauche révolutionnaire) côtoyaient celles de la démocratie chrétienne. Comme quoi le CNT est sans doute la seule organisation au pays à pouvoir rassembler une opposition constamment divisée par ce que le président Bastos a qualifié de « discussions byzantines ».

## COLOMBIE-BRITANNIQUE

### La guerre est déclarée

Le 1<sup>er</sup> juin, plus de 300,000 travailleurs, enseignants et autres salariés ont pris part à un débrayage général de 24 heures à l'appel de la Fédération du Travail de la Colombie-Britannique. La grève générale avait été organisée pour contrer deux projets de loi du gouvernement provincial. Les Bills 19 et 20 ont quand même été adoptés et introduiront, selon les paroles de Shirley Carr, présidente du CTC (2.2 millions de membres) « des idées fascistes de droite dans ce pays démocratique ». En fait, la législation adoptée par le très réactionnaire Bill Vander Zalm modifie en profondeur l'équilibre entre les syndicats et le gouvernement dans la définition des relations de travail, une position d'équité qui prévalait depuis l'arrêté en Conseil CP 1003 du Parlement canadien inspiré du Wagner Act américain. Le nouveau « Code du travail », s'il est appliqué, pourra permettre au cabinet de déclarer illégale toute grève ou lock-out, permettra de forcer les travailleurs à voter sur des offres patronales, et soumettra les conflits à l'arbitrage exécutoire.

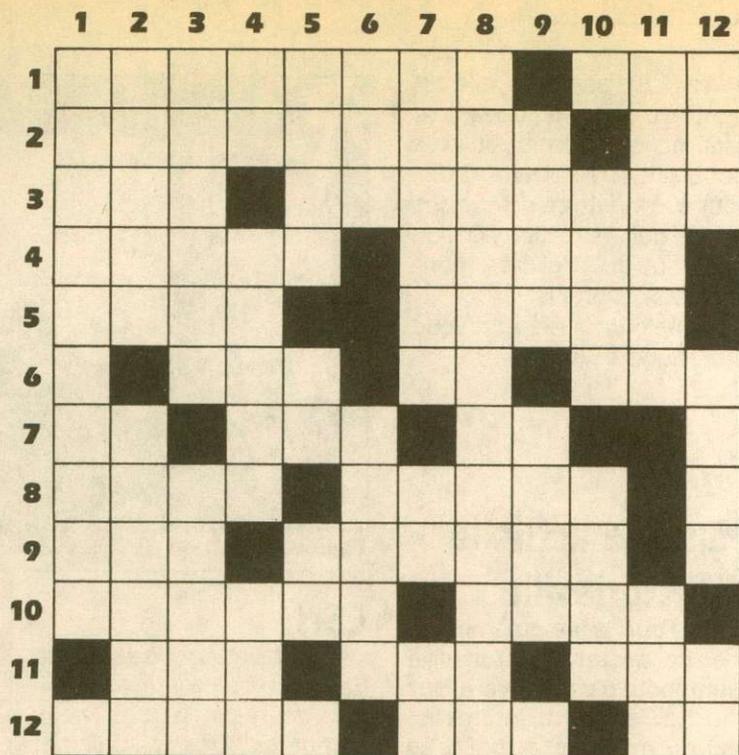
Mais la riposte s'organise. Le président de la FTC-B Ken Georgetti (450,000 membres) a même déclaré qu'il était prêt à subir personnellement l'emprisonnement pour que jamais la nouvelle loi ne s'applique. Le premier ministre, visiblement, craint la riposte. À preuve cette injonction déposée à la Cour suprême de la province immédiatement après le débrayage généralisé et qui interdit « l'usage de la force pour accomplir un changement de gouvernement de la province » une terminologie branchée directement sur le Code criminel à l'article définissant la conspiration séditeuse. La grève a fait mal à l'économie. Selon l'analyste de la FTC-B Richard Allen, le débrayage de 24 heures aurait fait perdre quelque \$100 millions à la province. En revanche, l'application de la nouvelle législation du travail accentuerait le déclin des forces syndicales dans ce coin du pays. Avec moins de 40% de syndiqués, la Colombie-Britannique atteint son plus bas niveau de syndicalisation depuis 1947. Une lutte à finir donc... et riche d'enseignements par rapport aux changements prévus au Code du travail du Québec.

## ÉTATS-UNIS

### Une bonne Coors?

Le 19 août dernier, l'AFL-CIO, la puissante fédération des syndicats américains, décidait de mettre fin au boycottage lancé en 1977 contre les bières Coors. Cette campagne, rappelons-le, avait été lancée après que Coors ait décidé de remplacer mille cinq cents syndiqués qui s'étaient mis en grève lorsque la direction, pour d'obscurs motifs de gestion, avait voulu soumettre tous ses salariés au détecteur de mensonge. L'accord, intervenu à la demande de Coors, s'explique par le fait que la brasserie voulait étendre ses marchés vers l'est du pays, région où l'AFL-CIO est fortement implantée.

## QUIZ



### Horizontal

1. Écrit envoyé aux pouvoirs publics et signé par plusieurs personnes. — Affluent du Danube.
2. Frappées par des épreuves. — Deux voyelles.
3. Issue. — Nomades du désert.
4. Maison du campeur. — Stupide.
5. Estonien. — Épidémie caractérisée par une très forte mortalité.
6. Époque. — Mesure d'imprimerie. — Roi de Juda.
7. Conjonction. — Régime d'épargne-action. — Double voyelle.
8. Utilisée. — Celui de l'auto est mis en danger par un accord de libre-échange.
9. Accroché après la paupière. — Montagne de Turquie sur laquelle se trouverait l'arche de Noé.
10. Grisé. — Prénom féminin.
11. Époque. — Qui a peu de jugement. — Animal tête.
12. Utilisera. — Adjectif possessif. — Le meilleur en son genre.

### Vertical

1. Nom populaire d'une côte de Québec que l'on retrouve dans un titre de roman de Roger Lemelin.
2. Armes à deux tranchants. — Établissement industriel.
3. Trois fois vingt moins trente. — Choisir par vote.
4. Deux voyelles. — Planète. — Petit animal invertébré.
5. Appareil de forme cylindrique. — Double voyelle. — Symbole de l'argon.
6. Petite fleur. — Contraire d'avant.
7. Il a donné son nom à un complexe. — Alcoolique anonyme. — On en a de la tête aux pieds.
8. Partisan-e du MPD.
9. Du verbe suivre ou du verbe être. — Organisation du traité de l'Atlantique Nord.
10. Lettre grecque. — Volcan sicilien.
11. Ville de Bretagne. — Recueil de bons mots.
12. Issus. — Permet de voler. — Du verbe être.

1. La discrimination se perpétue depuis fort longtemps sur le marché du travail. Cependant, depuis l'adoption des lois existantes interdisant toute discrimination faite à l'égard de certains groupes, croyez-vous qu'elle tend **à se résorber**?  ou **à progresser**?
2. Deux (2) formes distinctes de discrimination sont perceptibles actuellement dans nos milieux de vie et de travail. Les connaissez-vous? \_\_\_\_\_
3. À votre avis, combien de groupes de personnes dans notre société n'ont pas encore atteint un statut d'égalité au niveau de l'emploi?  
2  3  4
4. Situation actuelle des groupes discriminés :
  - a) En 1987, l'écart salarial entre les hommes et les femmes est de :  
20%  30%  40%
  - b) La majorité des membres des communautés culturelles occupent des emplois valorisés et bien rémunérés :  
vrai  ou faux
  - c) Au Québec, quel pourcentage de personnes handicapées, aptes et disponibles à travailler, sont présentes sur le marché du travail?  
10%  35%  50%
  - d) En 1980, les travailleurs autochtones gagnaient en moyenne 60% du revenu des travailleurs canadiens.  
vrai  ou faux
5. Il n'existe aucun moyen d'enrayer la discrimination en milieu de travail.  
vrai  ou faux

### Réponses

1. **À progresser.** Des personnes ou groupes de personnes sont toujours exclus et désavantagés par rapport à l'ensemble de la collectivité. Les effets de la discrimination sur ces groupes ont pour conséquence de les écarter du marché du travail, de certains secteurs d'emploi et des catégories d'emplois mieux rémunérés.
2. **La discrimination directe** : c'est-à-dire lorsqu'on applique un traitement différent et intentionnel à l'encontre d'une personne ou groupe de personnes à cause de leur langue, de leur culture, de leur sexe, de leur religion, de leur état civil, etc.  
**La discrimination systémique** : par discrimination systémique, on entend un ensemble de pratiques ou de mécanismes, en apparence neutres, qui fonctionnent toujours de la même manière et contribuent à perpétuer la discrimination à l'égard de certaines personnes.
3. **La réponse est 4** : les femmes, les membres des communautés culturelles, les personnes handicapées et les autochtones.  
a) **Réponse : 40%** : Les femmes gagnent 60% du salaire des hommes et sont exclues de plusieurs secteurs d'emplois plus spécialisés et mieux rémunérés.  
b) **Réponse : Faux** : La majorité d'entre eux travaillent dans des emplois au bas de l'échelle salariale.  
c) **Réponse : 10%** : Neuf (9) personnes handicapées sur dix (10) aptes et disponibles à travailler sont en chômage.  
d) **Réponse : Vrai** : Leur taux de chômage est plus que le double de celui des Canadiens.
5. **Réponse : Faux** : Un nouveau moyen est mis à la disposition des travailleuses et travailleurs pour enrayer la discrimination et augmenter la représentativité des groupes discriminés dans un établissement : les programmes d'accès à l'égalité comprenant des objectifs numériques à atteindre, des mesures d'égalité, de redressement et de soutien, un échéancier et des mécanismes de contrôle précis.

## Grateful Dead

L'événement musical de l'été est sans contredit la sortie du tout nouveau disque du groupe Grateful Dead: «In the Dark». Vingt ans après ses débuts sur la florissante scène musicale californienne, ce groupe, dirigé par le guitariste Jerry Garcia, est toujours bel et bien en vie, et il est toujours composé de la plupart de ses membres fondateurs. D'ailleurs, sur la pièce d'ouverture de ce microsillon, «Touch of Grey», Garcia, prophétique, chante: «we will get back, I will survive». Prophétique parce que 20 ans ensemble, ça tient presque du miracle pour un groupe rock. Prophétique surtout parce que Garcia est revenu d'une longue réhabilitation occasionnée par un usage régulier des drogues. Ça aussi, ça tient presque du miracle...

Mais comment un orchestre peut-il rester ensemble vingt ans? Ce groupe est demeuré uni car il est animé par une communauté d'esprit et d'intérêts qui remonte au début des années '60. Les membres du groupe Grateful Dead, comme les pacifistes de ces années-là, revendiquent un monde de paix et de justice. En plus, ils se sont organisés pour bien vivre. Grateful Dead, s'inspirant des

principes communistes des années '60, s'est donné un fonds de pension et a décidé de répartir une portion des droits d'auteurs entre musiciens et l'équipe technique! C'est un des rares groupes dans le monde de la musique rock, sinon le seul, à fonctionner ainsi. Le Grateful Dead survit également parce que, en dépit du peu de succès commercial connu à la radio, ses fans lui sont demeurés fidèles.

### Le disque

Quant à «In the Dark», ce disque possède la qualité de deux microsillons importants enregistrés par ce groupe en 1970: «Workings'man Dead» et «American Beauty». Ce vinyle comprend 8 pièces qui durent entre 4 et 7 minutes chacune. Fidèle à lui-même, le Grateful Dead livre des pièces d'acid-rock, de rock, de country-rock, et de folk-rock. Parmi les chansons maîtresses nous retrouvons une très jolie ballade intitulée «Black Muddy River». Il y a également «Touch of Grey», «Hell in a Bucket» et «Throwing Stones». Cet album nous apporte également deux surprises. «Tons of Steel», d'inspiration «springsteenienne» et dans la musique, et dans le thème. Quant à

«West L.A. Fadeaway», elle est teintée d'un style pouvant se rapprocher de celui du très populaire «Dire Strait». Enfin, tout au long de ce disque, les soli de guitare de Jerry Garcia sont subtils, délicats, harmonieux et précis.

Cet album a été endisqué sur étiquette Arista.

## Musique actuelle à Victoriaville

Pour la cinquième année consécutive, Victoriaville sera l'hôte d'un festival assez inusité: le Festival international de musique actuelle. La musique actuelle est un genre qui embrasse plusieurs styles: contemporain, jazz, rock, expérimental, avant-garde, ésotérique, mystique, etc. C'est la scène du Grand Café, 2 rue Drouin, qui accueillera les artistes de cette musique élevée et alternative entre le 30 septembre et le 4 octobre. Aux aventuriers et aux aventurières, nous suggérons les spectacles des musiciens de jazz Sun Ra (3 octobre) et Cecil Taylor (premier octobre). Au menu, notons la participation de Pierre Hébert et une interprétation moderne des principes de la musique japonaise, de l'improvisatrice Pauline Oliveros à l'accordéon, et du groupe québécois Les Poules. Les billets se vendent entre \$15.00 et \$18.50. Pour les renseignements, vous pouvez communiquer avec Plate-forme à 819-752-7912 ou 752-2316.



## CSN

La nouvelle est de taille: le Canadien Neil Young a l'intention de rejoindre ses vieux compères Crosby, Stills et Nash (CSN). La réunion tant attendue par les amateurs de folk-rock (le groupe est séparé depuis 13 ans) aura lieu lorsque Neil Young aura rompu le contrat le liant à son actuelle compagnie de disque: «Geffen records». Ce quatuor, issu des meilleurs groupes de rock américains des années '70 (Byrds, Buffalo Springfield, Hollies) a à son actif seulement deux, mais oh! combien merveilleux, microsillons: «Déjà vu», et «Four Way Streets».

## Segovia

Le grand guitariste de musique flamenco et classique Andrés Segovia est décédé au début de l'été dernier à l'âge de 94 ans. Il a été actif jusqu'au moment de sa mort. Pour celles et ceux qui voudraient connaître ces deux genres de musique, Segovia demeure une valeur sûre.

Michel Crête.



Le groupe Grateful Dead: Bob Weir, Jerry Garcia, Mickey Hart, Bill Kreutzman, Phil Lesh et Brent Mydland.

U	S	C	R	A	S	E	S	A	S	21
E	C	R	E	S	O	T	A	N	E	11
V	A	N	A	R	E	A	N	A	E	01
E	L	A	R	A	R	A	T	E	7	
L	E	P	A	C	T	E	2	2	0	
I	O	O	A	E	R	A	O	7		
A	V	M	E	R	E	D	A	S	0	
E	S	T	E	P	E	S	T	E	5	
T	E	N	T	E	I	D	I	O	0	
N	E	D	O	U	I	N	S	E	3	
E	P	R	O	V	E	S	A	E	2	
P	E	T	I	T	I	O	N	I	1	
21	11	01	6	8	7	9	5	4	2	1

## Le raisonnement pernicieux de la désinformation

Le mensuel l'Actualité est venu coiffer la campagne de désinformation en cours qui, tout en tentant de minimiser les véritables enjeux du conflit au Manoir Richelieu, présente son instigateur, Raymond Malenfant, comme un héros dont on devrait s'inspirer.

En se lançant dans cette campagne destinée notamment à faire du bourreau la victime, l'Actualité n'a rien ménagé : page couverture, carnet de l'éditeur, éditorial et « article de fond » sont consacrés à ce que l'éditeur Jean Paré qualifie, sans crainte du ridicule et paradoxalement, de « conflit mineur dans un hôtel de campagne » !

Pour justifier l'apologie de Raymond Malenfant dans ce que l'on qualifie, dans la presse sérieuse, de publi-reportage, Jean Paré tente de lui donner un corps théorique, un cadre de référence et des objectifs.

Le prétexte choisi pour attaquer : la liberté de presse, présumément agressée, l'essentiel de cette agression originant de l'affiliation syndicale des journalistes à la CSN, la même centrale syndicale qui affronte le « héros » patronal du jour, Raymond Malenfant, centrale devenue aux yeux de Jean Paré un « mouvement politique radical » !

Prenant prétexte des événements survenus ces derniers temps, Jean Paré dénonce « la seule vraie concentration (qui) est celle de la CSN dans les salles de rédaction de tous les grands quotidiens... », l'opposant à la concentration des entreprises de presse. Venant du bras québécois du consortium torontois Maclean Hunter, il fallait s'y attendre !

C'est pour éviter une ingérence indue des directions au sein des salles de rédaction que les journalistes affilié-e-s à la FNC se sont doté-e-s de clauses leur assurant une certaine autonomie professionnelle. Ces règles, bien entendu, ne sont pas appliquées à l'Actualité, son éditeur y ayant toujours empêché la formation d'un syndicat.

Le journaliste Georges-Hébert Germain, suivant sans aucun doute les directives de son éditeur, parle de Raymond Malenfant comme s'il était de La Malbaie, alors qu'il demeure à Québec et que le Manoir est situé à Pointe-au-Pic. On raconte aussi que M. Malenfant voyait le Manoir Richelieu de chez lui dans

sa jeunesse. Depuis quand voit-on le Manoir à partir de Saint-Hubert de Rivière-du-Loup, d'où la côte nord du fleuve est invisible ?

L'Actualité a pourchassé M. Malenfant pendant des semaines pour obtenir son entrevue, a mangé avec lui, s'est baladé dans sa Mercedes. Comment n'a-t-on pas trouvé une minute pour s'entretenir avec la présidente du syndicat ? Pour rechercher des informations auprès des membres de l'ancienne administration gouvernementale sur l'origine de la transaction ? Pour s'informer auprès du gouvernement actuel des dessous de la vente d'une propriété qui vaut davantage que le demi-million payé par Malenfant ? Pour trouver les causes du laxisme qui a fait que les dispositions de l'article 45 du Code du travail ne se sont pas retrouvées dans le contrat de vente du Manoir Richelieu ? Et pourquoi pas une promenade dans la Dodge Colt du président de la CSN ?

Il était impossible de pondre un article de cette farine sans jeter le discrédit sur les journalistes appelé-e-s à couvrir ce conflit. Le journaliste de l'Actualité conclut que les quotidiens ont presque toujours « couvert l'événement du point de vue de la CSN ». C'est là tenir en très basse estime ses collègues.

Pour l'Actualité, le malheur vient de ce que les journalistes sont syndiqué-e-s et affilié-e-s à la CSN, donc « sous influence ». Comme mépris, il était difficile de trouver mieux.

Un texte de même nature avait été publié pendant la grève à Marine Industrie de Sorel, il y a deux ans. Là encore, l'Actualité, servant de fer de lance à la droite patronale, avait tenté de discréditer les travailleurs de Marine, leur syndicat, leurs dirigeants et leurs revendications principales portant sur la réduction du temps de travail. La mission avait échoué.

Le ministre Claude Ryan, ancien directeur du Devoir, a déjà dit : « Là où les journalistes sont syndiqués, l'entreprise dégage généralement une atmosphère de plus grande liberté professionnelle... » À l'évidence, ce n'est pas le cas de l'Actualité et il est facile d'en constater les résultats.

**Maurice Amram**

Président, Fédération nationale  
des communications (FNC-CSN)

**Le 16 septembre**

R a l l i e m e n t   n a t i o n a l

# CONTRE

## le libre-échange

En plus des porte-parole de la Coalition québécoise d'opposition au libre-échange, plusieurs intervenants des milieux, culturels, artistiques et des organisations populaires, ethniques et féministes prendront la parole.

*un rendez-vous  
à ne pas manquer!*

à 19 heures au Tritorium du  
CEGEP du Vieux-Montréal  
coin Ontario et Sanguinet

**Du 21 au 28 septembre**

S e m a i n e   n a t i o n a l e  
de sensibilisation

# contre

## le libre-échange

Contactez votre conseil central pour connaître les activités qui se dérouleront dans votre région.